

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Waffenbesitz und Waffenhandel, Innere Sicherheit, Beziehungen zu internationalen Organisationen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Waffenbesitz und Waffenhandel, Innere Sicherheit, Beziehungen zu internationalen Organisationen, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Militäreinsätze	11
Militärorganisation	18
Ausrüstung und Beschaffung	24
Bevölkerungsschutz	26

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
GPDeI	Geschäftsprüfungsdelegation
SVS	Sicherheitsverbund Schweiz
ISB	Informatiksteuerungsorgan des Bundes
MELANI	Melde- und Analysestelle Informationssicherheit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
EG	Europäische Gemeinschaft
PUK	Parlamentarische Untersuchungskommission
PKK	Kurdische Arbeiterpartei
MG	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
NDB	Nachrichtendienst des Bundes (bis 2010: Strategischer Nachrichtendienst und Dienst für Analyse und Prävention)
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
PfP	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
WEU	Westeuropäische Union
BS	Bevölkerungsschutz
<hr/>	
DFJP	Département fédéral de justice et police
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
EPF	École polytechnique fédérale
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
CEE-ONU	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
DéICDG	Délégation des Commissions de gestion
RNS	Réseau national de sécurité
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération
MELANI	Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
CE	Communauté européenne
CEP	Commission d'enquête parlementaire

PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
SRC	Service de renseignement de la Confédération (à 2010: Service de renseignement stratégique et Service d'analyse et de prévention)
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zürich
SSO	Société Suisse des Officiers
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
PPP	Partenariat pour la paix
UEO	Union de l'Europe occidentale
PP	Protection de la population

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

BERICHT
DATUM: 12.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Si, dans son rapport «Sécurité et paix», la **Société suisse des officiers (SSO) propose une redéfinition de la neutralité helvétique**, elle souhaite également transformer le service armé masculin en un service à la communauté obligatoire pour tous (donc y compris les femmes). Au moment où le DMF envisage une réduction des effectifs de l'armée, la SSO formule un projet ne tenant aucun compte des coûts financiers et sociaux qu'il suppose. Cette suggestion occulte certaines autres propositions intéressantes de ce compte rendu, telles que le renforcement de la mission de paix de la Suisse auprès des Nations Unies (casques bleus), l'amélioration de la formation et de l'instruction ainsi que l'intensification de l'information et de la communication au sein de l'armée et du DMF.

Le CE se préoccupe aussi du renforcement de la politique suisse de paix puisqu'il a transmis le postulat Jagmetti (prd, ZH) (Po. 89.711) allant dans ce sens.¹

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 28.05.1991
SERGE TERRIBILINI

Le **comité central du PSS a adopté un programme de politique de sécurité qui s'écarte en grande partie de celui du Conseil fédéral**. S'il fait les mêmes constatations au sujet du changement et de la diversification des menaces, il entend prendre des mesures drastiques pour modifier la structure de l'armée helvétique et ses objectifs. La Suisse devrait ainsi œuvrer en faveur de la résolution pacifique des conflits, de leur prévention et de leur élimination, ce qui permettrait de réduire fortement les dépenses militaires. D'autre part, elle devrait viser à appartenir à un système européen de prévention des conflits et ses forces ne devraient, d'ici là, ne se voir confier que des tâches de protection de la population.²

BERICHT
DATUM: 06.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Le **Conseil national a pris connaissance du rapport de 1990** sur la politique de sécurité de la Suisse. Il a en cela suivi l'opinion de la majorité de sa commission, qui estimait qu'il exposait de façon complète les menaces ainsi que les développements politico-militaires actuels; il regretta cependant que la situation intérieure du pays n'ait pas fait l'objet d'une plus grande attention, et émit de vives réserves sur les missions de promotion de la paix assignées à l'armée, ainsi que sur celles, non militaires, confiées à cette dernière sur le territoire national (présence aux frontières dans le cas de la politique d'asile par exemple). La minorité de la commission, emmenée par la députée Haering (ps, ZH), proposa, sans succès, de renvoyer le rapport au Conseil fédéral, car elle estimait qu'il ne tenait pas suffisamment compte des coûts de la politique envisagée, de la pondération des moyens attribués aux différentes composantes de la politique de sécurité ainsi que de la vulnérabilité des sociétés industrielles. Elle craignait aussi qu'il ne fournisse des éléments en faveur de l'acquisition du nouvel avion de combat.

Un certain nombre de propositions de minorités furent également rejetées par la grande chambre. Ainsi en alla-t-il de la motion Günter (adi, BE) (Motion III) demandant l'interruption, en cas de conflit, de l'exploitation des centrales nucléaires suisses en activité pour des raisons de sécurité militaire, de celle de Elmar Ledergerber (ps, ZH) (Motion IV) souhaitant, dans le cadre du nouveau plan directeur, la concrétisation du mandat de politique de sécurité de l'armée et du postulat Stocker (pes, ZH) (Postulat III), chargeant des experts d'élaborer un compte rendu sur ce thème. Par contre, tous les désirs de la majorité de la commission furent exaucés, puisque le Conseil national accepta les motions relatives à la périodicité du rapport (une fois par législature) et à l'intensification de la recherche sur la paix et les conflits. Il adopta également des postulats, ayant trait à l'opportunité de la création d'un conseil de sécurité, à la présentation d'un texte sur les influences réciproques des politiques extérieure et de sécurité suisse et européenne, ainsi qu'à celle d'un compte rendu sur la guerre du Golfe.³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.05.1992
SERGE TERRIBILINI

Dans son programme de législature, **le Conseil fédéral a désigné la politique de sécurité comme l'un des sept thèmes les plus importants pour les années à venir**, en donnant la priorité à la stabilité internationale et à la mise en place d'un système de défense européen. Il entend aller dans le sens des propositions faites dans son rapport 90 sur la politique de sécurité, notamment par le développement de relations économiques avec les pays de l'Est et du Tiers-monde, par la création d'un contingent de casques bleus, par un engagement accru en faveur des droits de l'homme, de la protection des minorités et de la sauve-garde de l'environnement, par une participation à la procédure de contrôle des armements et par un renforcement du contrôle des exportations de produits et de technologies militaires. Cela devrait se traduire par une plus grande participation à des organismes internationaux comme la CSCE. Sur le plan purement militaire, le centre de l'activité du gouvernement sera la mise en œuvre de la réforme Armée 95, dont la réduction d'effectifs, la nouvelle doctrine d'engagement et l'acquisition du nouvel avion de combat F/A-18 constituent les points forts. Par ailleurs, la résolution du problème des objecteurs de conscience par la création d'un service civil sera également à l'ordre du jour.⁴

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 18.06.1993
MARIANNE BENTELI

In seiner Antwort auf eine Anfrage Pini (fdp, TI) erklärte der Bundesrat, die **Schweiz sei grundsätzlich an der Aufnahme eines sicherheitspolitischen Dialogs mit der Westeuropäischen Union (WEU) bereit**. Die dreifach abgestufte WEU-Mitarbeit (Vollmitglieder, assoziierte Mitglieder, Beobachter) sei aber vorderhand den EG- und NATO-Staaten vorbehalten, doch habe die WEU Signale ausgesandt, wonach sie auf einer pragmatischen und informellen Grundlage bereit wäre, mit den Efta-Staaten gemeinsam oder einzeln den Sicherheitsdialog aufzunehmen.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.11.1993
MARIANNE BENTELI

Unter dem Schlagwort **«Partnerschaft für den Frieden»** skizzierte US-Verteidigungsminister Aspin im Oktober ein Modell für eine engere Zusammenarbeit der NATO mit den neutralen Staaten Europas sowie den Ländern des ehemaligen Warschauer Pakts. Bundesrat Villiger bekundete umgehend lebhaftes Interesse an einem Kooperationsvertrag zwischen der Schweiz und der NATO. Er begründete dies damit, dass das vorgeschlagene Modell eine Zusammenarbeit «à la carte» erlauben würde, bei welcher die Schweiz nicht auf ihre Neutralität verzichten müsste. Bei verschiedenen Gelegenheiten – so etwa auch bei einem Besuch bei seinem österreichischen Amtskollegen in Wien – plädierte Villiger für einen «strukturierten Dialog» der Schweiz mit militärischen Bündnissen wie der WEU oder der NATO, schloss jedoch einen Beitritt in absehbarer Zeit aus neutralitätspolitischen Überlegungen ausdrücklich aus.⁶

BERICHT
DATUM: 24.04.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite à un premier rapport publié en 1994, le Groupe de travail pour une politique de sécurité – organisme privé présidé par le conseiller aux Etats Schoch (prd, AR) et regroupant une trentaine de personnalités des mondes politique, économique et scientifique – a présenté en avril un nouveau rapport sur la politique de défense de la Confédération. Parmi les suggestions faites, **le groupe propose l'abandon progressif du principe de neutralité armée**. En effet, selon les termes du rapport, la menace de conflits armés ne se trouverait plus aujourd'hui aux frontières du pays, mais bien au-delà, notamment dans les pays de l'ex-URSS ainsi qu'au Moyen-Orient. Aussi, garantir la sécurité du pays ne saurait se concevoir sans l'intégration militaire de la Confédération à des structures collectives de défense à l'échelon européen. Cette participation helvétique à des actions militaires collectives impliquerait évidemment de nombreux changements dans l'organisation de l'armée: le combat moderne sur un champ de bataille très éloigné du territoire helvétique n'étant pas envisageable avec des soldats de milice, il serait notamment nécessaire de professionnaliser une partie de l'armée. L'armée de milice se limiterait à des tâches confinées au territoire de la Confédération, telles que l'intervention en cas de catastrophe, la maîtrise des flux migratoires ou encore le soutien aux forces de police locales.⁷

Intitulé «la sécurité par la coopération», le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (**RAPOLSEC 2000**) a été délivré par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale. Dressant un état des lieux des dangers potentiels actuels et futurs et définissant en conséquence les grandes options stratégiques à prendre, il doit constituer le **fondement des projets de réforme de l'armée** et de la protection de la population. C'est en 1990 que le dernier rapport sur ce sujet avait été publié.

Depuis cette époque, la situation de la Suisse en matière de sécurité s'est dans l'ensemble améliorée, constate-t-on dans RAPOLSEC 2000. Avant toute chose, la **menace militaire** conventionnelle est devenue relativement réduite avec désormais des délais de préalerte de plusieurs années. Par contre, le Conseil fédéral semble craindre l'avènement de différends nucléaires régionaux, mais écarte la thèse d'un conflit interétatique proche ou généralisé. Le rapport met aussi en évidence l'éventualité d'une importation de conflits par le biais des requérants d'asile ou de chefs de groupes politiques étrangers résidant en Suisse. D'un point de vue économique, il est cité « les restrictions à la liberté des échanges et les pressions économiques », mais également le potentiel d'instabilité et d'injustice sociale que contient la dynamique économique mondiale, ainsi que les dangers liés aux atteintes portées à l'environnement. La menace pourrait par ailleurs se concrétiser contre les infrastructures informatiques et de communication, ceci allant des perturbations de l'économie jusqu'à la paralysie des capacités politiques et militaires. Sur ce dernier point, le rapport prévoit l'influence prépondérante des développements technologiques sur la sécurité et met en avant la tendance à des engagements militaires effectués à grande distance avec des moyens humains réduits. De même, le développement et la diffusion des toxiques de combats biologiques pourraient jouer dans les conflits de l'avenir un rôle décisif. Parmi les autres dangers, le rapport mentionne encore la criminalité et le crime organisé, le terrorisme, l'espionnage, l'extrémisme violent, les violations des droits de l'homme, les frictions dues à l'évolution démographique et aux migrations et les grandes catastrophes naturelles.

La nouvelle politique de sécurité de la Suisse est basée sur une stratégie de **coopération nationale et internationale**, explique le Conseil fédéral. A l'intérieur du pays, la conduite stratégique est effectuée par le Conseil fédéral au niveau de la Confédération et au niveau des cantons par les gouvernements cantonaux. L'organisation de défense générale est remplacée par une coopération globale et souple en matière de sécurité. Confédération, cantons, communes et organisations privées sont intégrés dans le dispositif et un Organe de direction pour la sécurité (ODS) sera institué pour garantir une coordination optimale. Cet organe d'état-major sera chargé des travaux préparatoires du Conseil fédéral et devra détecter les dangers, élaborer des scénarios, des stratégies et suivre de façon permanente l'évolution de la situation de la sécurité. La création de l'ODS entraînera la suppression du Conseil de la défense, de l'Etat-major de la défense et du groupe de coordination de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité. A l'étranger, la politique se compose de préférence de l'engagement préventif, mais au besoin également de l'engagement réactif afin de gérer les crises par des actions multinationales collectives coordonnées, de stabiliser des régions agitées et, de manière plus générale, de renforcer réciproquement les mesures de sécurité.

En comparaison du rapport 90, trois **nouvelles tâches stratégiques** sont énumérées selon un ordre de probabilité: la promotion de la paix et la gestion des crises (reconstruction des régions endommagées par la guerre, gestion pacifique des crises internationales), la prévention et la maîtrise des dangers existentiels (catastrophes naturelles et anthropiques, perturbations de l'ordre intérieur) et la défense (maintien de la capacité de défendre la souveraineté, le territoire, l'espace aérien et la population). La **neutralité** est maintenue, « mais ne doit pas devenir un obstacle à la sécurité ». RAPOLSEC 2000 met en effet en garde contre un sentiment de sécurité trompeur offert par la neutralité, dans la mesure où les affrontements n'auront sans doute plus lieu entre les Etats, mais à l'intérieur des Etats.

Selon le rapport, l'adhésion de la Suisse à l'**OTAN** n'est actuellement pas nécessaire et celle à l'UE ne poserait pas de problèmes par rapport à la politique de sécurité et au concept de neutralité. Dans cette hypothèse, la Suisse serait, sauf exception, tenue d'appliquer les politiques communes, mais en tant que non-membre de l'OTAN, elle pourrait bénéficier d'un statut de simple observateur à l'UEO (Union de l'Europe occidentale). Quant à l'adhésion à l'**ONU**, elle est jugée favorablement du point de vue de la politique de sécurité. La Suisse ne serait d'ailleurs pas tenue de mettre à disposition des troupes armées.

Pour les militaires, les principales modifications proposées par RAPOLSEC 2000 concernent l'envoi de personnel et de contingents de troupes à l'étranger. L'armée passe aussi d'une stratégie de la dissuasion à une stratégie de la coopération. Le principe d'une armée de milice est maintenu et une nouvelle réduction des effectifs est

programmée. Par contre, certaines unités seront placées dans un degré de disponibilité plus élevé en fonction des nouvelles missions. Le mot-clef de cette réorganisation se nomme interopérabilité. A savoir que l'armée doit devenir apte à une coopération multinationale, notamment dans le cadre du Partenariat pour la Paix (PPP).

La **protection de la population** (PP) est également touchée par cette réforme. Le Conseil fédéral propose notamment l'intégration de la Protection Civile actuelle dans le nouveau dispositif, l'octroi aux cantons de la compétence d'engagement (la Confédération réglant les questions de base), la possibilité de participer à la gestion des crises dans le cadre du Partenariat pour la Paix, la représentation au sein de l'ODS et le maintien de l'infrastructure de protection (abris). En outre, les sapeurs-pompiers, les services techniques, la voirie, la santé publique et les organisations de sauvetage feront également partie de cette organisation. Concernant **l'approvisionnement économique** du pays, le rapport relève que le sabotage, le terrorisme et les catastrophes naturelles relèguent au second plan l'éventualité d'une guerre ou d'un encerclement. Par conséquent, seules des réserves minimales sont conservées dans le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Selon le Conseil fédéral, **l'obligation de servir** (armée ou PP) doit être maintenue. En outre, des possibilités d'effectuer le service militaire en une seule période et d'introduire la notion de soldats contractuels doivent être créées, tout comme la mise en place de composantes professionnelles pour certaines tâches spécifiques. Quant à la répartition des citoyens entre la PP et l'armée, le rapport présente trois variantes qui toutes entraîneraient une révision de la Constitution fédérale. La première maintiendrait une école de recrues pour tous avec par la suite une affectation à la PP ou au service militaire. La deuxième diviserait dès le recrutement les troupes destinées à la PP et celles destinées à l'armée, ceci sans liberté de choix et avec une instruction séparée. La troisième serait similaire à la deuxième, mais avec la liberté du choix pour les individus, sous réserve de la couverture des effectifs dans les deux entités. Pour les deux dernières variantes, l'instruction relative à la PP serait principalement du ressort des cantons. Les femmes ne seront pas touchées par l'obligation de servir, si ce n'est de façon partielle dans le cadre des sapeurs-pompiers, mais leur participation doit être encouragée préconise le rapport. Concernant le **service civil**, le Conseil fédéral pose qu'à l'avenir, sa disponibilité opérationnelle sera faible, sa mise sur pied s'effectuant dans un délai de plusieurs semaines.⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a décidé de réduire significativement les réserves obligatoires qui correspondent actuellement à six mois de consommation. D'ici à 2003, **seuls quatre mois d'approvisionnement devront être assurés** pour certains produits de base (par exemple : riz, café, essence, huile de chauffage), alors que d'autres ne seront plus du tout soumis à cette règle (cacao, savon, lessive, engrais et semences). Avec ce train de mesures, les coûts annuels de stockage ne devraient plus atteindre que CHF 134 millions en 2003 (CHF 765 millions).⁹

BERICHT
DATUM: 10.08.2000
FRANÇOIS BARRAS

En filigrane de RAPOLSEC 2000, le secrétariat général du Département de la défense a **confié au Centre de recherches sur la sécurité et les conflits de l'EPFZ un rapport sur la sécurité en Suisse**. Intitulé «Risikoprofil Schweiz», il constitue le fruit de huit ans de travail d'un groupe d'experts interdépartemental de l'administration fédérale. Le rapport permet d'étayer un certain nombre de prospections en matière de risques et de sécurité pour les vingt-cinq prochaines années. Élément notable: le péril militaire, en terme de conflit armé, n'est de loin pas prédominant. Parmi les trente-quatre scénarios évalués, plusieurs sont jugés «vraisemblables» et «très vraisemblables», principalement les dangers écologiques, sanitaires, économiques ainsi que la criminalité internationale et la menace terroriste.¹⁰

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 04.09.2002
ROMAIN CLIVAZ

L'étude «**Sécurité 2002**», publiée par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, a **indiqué un recul de la volonté de coopération internationale des Suisses**. Ce sondage, réalisé en février 2002 sur la base d'un échantillon représentatif de 1201 personnes, a montré que 53% des sondés (6% de moins que lors de la dernière enquête) approuvaient un rapprochement avec l'UE et 40% l'adhésion. L'OTAN a vu sa cote baisser encore plus nettement. Une entrée dans l'organisation ne séduisait plus qu'un cinquième des participants (-8%) et le rapprochement qu'un tiers (-11%). Concernant une ouverture du pays, 27% (-5%) y étaient favorables même en cas de perte de souveraineté, alors que 39% (+5%) l'acceptaient, mais sans perte de souveraineté. La confiance en l'armée n'a pas baissé et elle était considérée comme nécessaire par 71%

des sondés, la milice (50%, en progression de 5%) étant préférée à une armée de métier (40%, en recul de 5%). Une large majorité des sondés (86%) se sentait en sécurité, malgré les événements de l'automne 2001 (attentats du 11 septembre, tuerie de Zoug, grounding de Swissair et incendie du Gothard).¹¹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 25.08.2006
ELIE BURGOS

Les résultats de l'enquête « Sécurité 2006 », une enquête d'opinion menée chaque année par le Centre de recherches sur la politique de sécurité et l'Académie militaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), ont été rendus publics au mois d'août. Quelque **88% des Suisses interrogés** (2005 : 87%) **affirment se sentir « très en sécurité » ou « plutôt en sécurité »**. Au niveau de la confiance dans les autorités et les institutions, l'armée est la seule institution à enregistrer un net gain de confiance en 2006. La moitié des citoyennes et citoyens (48%) approuve un engagement des soldats de milice pour la garde des ambassades, l'autre moitié (52%) y étant opposée. Le nombre de personnes qui se déclarent favorables à un rapprochement avec l'OTAN est en constante hausse : 42% l'approuvent (2005 : 37%), alors que l'idée d'une adhésion à cette institution ne recueille que 25% d'avis favorables (+ 3%). Environ 70% des personnes interrogées se déclarent d'accord avec le maintien de l'armée en Suisse (notamment dans l'hypothèse d'une guerre en Europe occidentale), même si elles sont 73% à croire que la Suisse ne pourrait pas se défendre seule si une guerre éclatait. Comme les années précédentes, et même si cette approbation perd du terrain depuis 2002, une majorité des Suisses se prononce pour des engagements volontaires de soldats suisses à l'étranger. Seuls 17% (+ 9%) sont strictement opposés à toute forme d'engagement. Près de la moitié des sondés donne sa préférence pour les engagements de maintien de la paix avec des soldats armés pour l'auto-défense. Lors de ce sondage, deux personnes sur trois déclarent spontanément que la défense et l'aide en cas de catastrophe sont les principales tâches de l'armée. La nécessité de l'armée suisse a recueilli, dans la moyenne de la population, un taux de 75%, ce qui constitue une augmentation de 10% par rapport à 2005. Par contre, ce taux est resté constant (56%) au sein de la population des 20 à 29 ans. Comme par le passé (l'année 2005 faisant figure d'exception), une légère majorité des personnes interrogées favorise l'armée de milice (51% ; + 7%) aux dépens de l'armée de métier (46% ; + 0%). Le service long est également plébiscité par une majorité des sondés. La transformation des obligations militaires des hommes en un service obligatoire recueille 85% d'avis favorables, contre 74% en 2005, la possibilité de choisir la forme de service (civil ou militaire) atteignant un degré d'approbation élevé. Au niveau des dépenses d'armement, si 47% (- 4%) des sondés estiment que l'armée dépense « trop » ou « beaucoup trop », 8% des sondés jugent, quant à eux, que l'armée a trop peu d'argent à disposition.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.12.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

In der Vernehmlassung wurde ein **Verbot von Söldnerfirmen** deutlich befürwortet. Das EJPD wurde vom Bundesrat daraufhin beauftragt, bis Ende 2012 eine Botschaft auszuarbeiten, welche im Folgejahr im Parlament besprochen werden soll. Das neue Bundesgesetz soll die im Ausland erbrachten privaten Sicherheitsdienstleistungen regeln und eine Meldepflicht für die betreffenden Firmen einführen. Der Gesetzesentwurf sieht insbesondere ein Verbot der unmittelbaren Teilnahme an Feindseligkeiten im Rahmen eines bewaffneten Konflikts vor (Verbot des Söldnertums). Zudem sollen weitere Tätigkeiten von privaten Sicherheitsfirmen im Ausland verboten werden, wenn sie gegen Schweizer Interessen verstossen. Die Thematik ist seit 2005 hängig und erhielt 2010 Aufwind, als die SiK des Ständerates in einer Motion ein Bewilligungs- und Kontrollsystem für Sicherheitsfirmen forderte.¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.06.2013
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Das 2012 in der Vernehmlassung positiv aufgenommene **Verbot von Söldnerfirmen** gelangte 2013 ins Parlament. Ein neues Bundesgesetz über die im Ausland erbrachten privaten Sicherheitsdienstleistungen soll dazu beitragen, die innere und äussere Sicherheit der Schweiz zu gewährleisten, ihre aussenpolitischen Ziele umzusetzen, die schweizerische Neutralität zu wahren sowie die Einhaltung des Völkerrechts zu garantieren. Dafür soll ein Verbotssystem eingeführt werden, welches mit einer Meldepflicht verbunden ist. Der Bundesrat skizzierte einen Gesetzesentwurf, der den Einsatz privater Sicherheitsunternehmen zwar nicht legitimieren oder fördern, aber auch nicht vollständig verbieten soll. Darin sollen auch Gesellschaften mit Sitz in der Schweiz erfasst werden, welche im Ausland tätige Sicherheitsunternehmen kontrollieren. Zur Kontrolle solcher im Ausland ausgeübten Tätigkeiten sieht der Entwurf für die Unternehmen eine Meldepflicht gegenüber der zuständigen Behörde vor. Im Wesentlichen sollen mit dem Gesetz Aktivitäten von Unternehmen unterbunden

werden, welche die Interessen der Schweiz beeinträchtigen oder sie in fremde Konflikte hineinziehen könnte. Weiter soll zu einer Stärkung der Menschenrechte in Krisen- und Konfliktgebieten beigetragen werden und letztlich sollen auch Sicherheitsunternehmen geschützt werden, die sich ans Völkerrecht halten.¹⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.09.2013
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der Bundesrat hatte 2005 in Erfüllung eines Postulats erstmals Bericht über die Thematik der **im Ausland erbrachten privaten Sicherheitsdienstleistungen** erstattet. 2010 gelangte die Frage wieder auf die Agenda, als im basel-städtischen Handelsregister eine entsprechende Firma eingetragen wurde. Die Sicherheitspolitische Kommission (SiK) des Ständerates hatte daraufhin eine Motion eingereicht und ein Bewilligungs- und Kontrollsystem für Sicherheitsfirmen gefordert. Die angenommene Motion führte zum hier behandelten Gesetzesentwurf, welcher Anfang Juni im Parlament erstmals beraten wurde. Die Ständeräte zeigten sich mehrheitlich einverstanden mit dem Gesetzesentwurf. Einzelne Ergänzungen und Präzisierungen wurden von Ständerat Germann (svp, SH) gefordert, jedoch mangels Unterstützung zurückgezogen. Der Kern des Gesetzesentwurfs wurde nicht angetastet. Die kleine Kammer überwies die Vorlage mit einer minimalen Änderung mit 26 zu zwei Stimmen an den Nationalrat. In der Volkskammer wurde das Geschäft in der Herbstsession behandelt, wobei mehr Gegenwehr zu verzeichnen war. Zu Beginn der Debatte wurde ein Rückweisungsantrag Glättli (gp, ZH) verhandelt. Dieser forderte, die im sogenannten Montreux-Dokument festgeschriebenen Good Practices, welche für Sicherheitsfirmen gelten sollen, entsprechend einzuhalten. Gerade weil die Schweiz diesen Prozess angestossen habe, müsse sie im Gesetz glaubwürdig bleiben und die Empfehlungen entsprechend umsetzen. Die SiK des Nationalrates hatte jedoch der Vorlage mit 20 zu null Stimmen deutlich grünes Licht gegeben und entsprechend im Plenum deren Annahme beantragt. Einer langen Eintretensdebatte folgte eine deutliche Abstimmung, bei der nur 14 Räte für den Rückweisungsantrag stimmten. Die Detailberatung stellte sich anschliessend aber doch als zäh heraus. Nicht weniger als zwölf Minderheitsanträge wurden eingegeben, die vorwiegend von Evi Allemann (sp, BE) und Beat Flach (glp, AG) vorgebracht wurden. In der Endabrechnung setzte sich die Kommissionsmehrheit aber immer durch, wenn auch bisweilen knapp. Die einzige Änderung gegenüber dem ständerätlichen Beschluss betraf Präzisierungen in den Vorschriften über die Meldepflicht. Mit 126 gegen zwei Stimmen stimmte der Nationalrat in der Gesamtabstimmung dem Geschäft deutlich zu. Damit gelangte der Gesetzesentwurf ein zweites Mal in den Ständerat, welcher jedoch an seiner Version festhielt, so dass weiterhin marginale Differenzen zwischen den Räten bestanden. Nachdem der Nationalrat als Kompromiss einigen Punkten zustimmte, aber einen Artikel nochmals anpasste, stimmte in der dritten und letzten Runde der Ständerat auch diesem Punkt zu, wobei es lediglich um redaktionelle Details und Begriffsklärungen ging. In den Schlussabstimmungen stimmten beide Kammern dem Gesetz deutlich zu, mit 40 gegen zwei Stimmen im Ständerat und einstimmig im Nationalrat. Im Zuge der Beratungen hatte der Nationalrat eine Standesinitiative des Kantons Basel-Stadt (Kt.lv. 11.308) zum selbigen Thema abgelehnt. Der Ständerat hatte dieser bereits 2011 keine Folge gegeben.¹⁵

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 01.01.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Auch Anfang 2014 publizierte die ETH Zürich ihre gemeinsam mit dem Center for Security Studies (CSS) jährlich erstellte **Jahresstudie „Sicherheit“** zur Ermittlung der Meinungen in den Bereichen Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitik in der Schweiz. Augenfällig ist laut der Autoren eine markant positivere Einstellung der Schweizerinnen und Schweizer gegenüber der Armee. 80% der Befragten bejahen die Notwendigkeit der Armee, was einen Anstieg von 8 Prozentpunkten gegenüber 2013 bedeutet. Leicht verlagert hat sich hingegen die Einschätzung der Wehrpflicht. Gegenüber dem Vorjahr sprechen sich 37% für eine Abschaffung der Wehrpflicht zugunsten einer Freiwilligenarmee aus (+ 4 Prozentpunkte), 61% sind dagegen (eine Abnahme um 4 Prozentpunkte). Das Niveau von 2012 (48%) blieb jedoch noch immer weit unterschritten. Auch im Nachgang an die Wehrpflichtabstimmung blieb diese Haltung also gefestigt. Das bevorzugte Wehrmodell bleibt die Milizarmee, welche von einer Mehrheit von 61% (+ 5 Prozentpunkte) unterstützt wird. Einer Abschaffung der Armee stimmten im Berichtsjahr bloss noch 11% der Befragten zu (- 6 Prozentpunkte). Hinsichtlich der anstehenden Weiterentwicklung der Armee (WEA) ist interessant, wie sich die Befragten zu den Armeeausgaben äussern: 2014 hielten 49% die Kosten für angemessen, was einen Anstieg von 5 Prozentpunkten und einen Höchststand seit 1986 bedeutet. Bei der Frage nach Bedrohungsformen stehen Cyber-Angriffe an der Spitze. Auf einer Skala von 1 bis 10 wurde die Eintretenswahrscheinlichkeit eines solchen

Ereignisses durchschnittlich auf 5.4 geschätzt. Einen militärischen Angriff fürchten nur gerade 3% der Befragten. Damit einhergehend sehen Schweizerinnen und Schweizer die Funktion der Armee zunehmend in subsidiären Unterstützungs- und Sicherungseinsätzen, wie der Katastrophenhilfe im Inland oder der Unterstützung der zivilen Grenzwehr und der Polizei. Auf einer Zehnerskala erreicht die Armee punkto Zufriedenheit mit ihren Leistungen eine Note von 6.3. Gemessen an der langjährigen Entwicklung erreicht zudem die Beurteilung der Verteidigungsausgaben einen Höchstwert: 49% sind 2014 der Auffassung, die Höhe der Ausgaben sei angemessen. Dieser Anstieg um 5% Prozentpunkte entspricht der Abnahme der letztjährigen Einschätzung, die Ausgaben seien zu hoch. Verglichen mit dem Vorjahr, zieht sich die insgesamt positivere Einstellung der Bevölkerung gegenüber der Armee durch alle Befragungsfelder der Studie.¹⁶

MOTION

DATUM: 06.03.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Eine im September 2013 bereits im Ständerat angenommene Motion der SiK wurde 2014 auch in der Volkskammer gutgeheissen. Dabei geht es um eine **Beseitigung der Benachteiligung der Schweizer Sicherheitsindustrie** im Vergleich mit der internationalen Konkurrenz. Diese wurde vom Bundesrat in einem Bericht 2010 festgestellt. Um eine Benachteiligung aufzuheben, bedarf es einer Änderung der Kriegsmaterialverordnung (KMV). Konkret geht es dabei um eine Anpassung der Bewilligungskriterien, beziehungsweise um eine Lockerung der zwingenden Ausschlusskriterien. Inhaltlich geht es um die Wiederherstellung des Zustands vor 2009, wobei der Bundesrat jedes Ausfuhrgeschäft wieder fallweise beurteilen können soll. Die Regierung unterstützte das Anliegen, bemerkte aber, dass das Ziel auch durch weniger starke Anpassungen erreicht werden könnte. Gleichwohl merkte der Bundesrat an, dass damit keine Preisgabe des Menschenrechtsschutzes und der humanitären Tradition der Schweiz einhergehen dürfe. Mit 26 zu 14 Stimmen hatte der Ständerat die Motion gutgeheissen. Im Nationalrat beantragte die SiK mit 13 zu 9 Stimmen ebenfalls die Annahme der Motion. Die Minderheit der SiK war der Meinung, dass die ethisch-moralischen Aspekte mehr Gewicht haben als die wirtschaftlichen Interessen des Landes. In der Ratsdebatte nahm Wirtschaftsminister Schneider-Ammann ausführliche Stellung zum Anliegen und strich heraus, dass die Änderung der KMV keine eigentliche Lockerung des Gesetzes darstelle, sondern eine Verbesserung der Rahmenbedingungen für die Schweizerische Sicherheitsindustrie bedeute. Die Preisgabe des Schutzes der Menschenrechte zugunsten von Arbeitsplätzen sei eine falsche Interpretation. Bedenken seitens mehrerer Ratsmitglieder, vorwiegend aus dem linken Lager, versuchte Bundesrat Schneider-Ammann zu zerstreuen. Nichtsdestotrotz endete die Abstimmung unentschieden mit je 93 Stimmen für und gegen die Motion. Ratspräsident Lustenberger (csp, LU) entschied per Stichentscheid, im Lichte des Antrages der Regierung und des Entscheids der kleinen Kammer, für die Annahme der Motion. Dieser Entscheid wurde in der Folge heftig kritisiert und Nationalratspräsident Lustenberger wurde persönlich angegriffen. Die Jungsozialisten betitelten ihn als "Folterfreund" und die GSoA stellte den Vorwurf in den Raum, das Parlament stelle Profit über Menschenleben. Die GSoA äusserte die Hoffnung, dass das neue Parlament nach den Wahlen im Herbst 2015 auf diesen Entscheid zurückkommen würde.¹⁷

ANDERES

DATUM: 12.11.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nicht nur die Militärakademie MILAK an der ETH Zürich wird vom VBS unterstützt, sondern auch das CSS, das **Center for Security Studies**. Im November 2014 hat der Bundesrat entschieden, die Unterstützung des CSS in der Periode 2016 bis 2019 weiterzuführen und hat dafür einen Rahmenkredit von CHF 15.4 Mio. beim Parlament beantragt. Ein kleiner Teil dieser Ausgaben ist für Projekte des Verteidigungsdepartements zur zivilen Friedensförderung vorgesehen. Das Institut hat sich zu einem Kompetenzzentrum für nationale und internationale Sicherheitspolitik entwickelt und leistet im Auftrag des VBS diverse Beiträge an die sicherheitspolitische Forschung, Ausbildung und Diskussion im In- und Ausland; so die Ausführungen der Regierung. Zwar ist der beantragte Umfang der Unterstützung etwas geringer als bisher, jedoch bleibt sichergestellt, dass das CSS die für das VBS wesentlichsten Aufgaben weiterführen kann. Aufgrund des 2014 beschlossenen Konsolidierungs- und Aufgabenüberprüfungspakets muss jedoch auch hier auf gewisse Dienstleistungen in Zukunft verzichtet werden.¹⁸

Im November 2014 unterbreitete der Bundesrat seine Botschaft für ein dringliches Bundesgesetz über das **Verbot der** Gruppierung **Al-Qaïda** und verwandter Organisationen **sowie** der Gruppierung **„Islamischer Staat“** und verwandter Organisationen. Die Landesregierung empfand diese terroristisch agierenden Organisationen weiterhin als Bedrohung für die innere und äussere Sicherheit der Schweiz und der Staatengemeinschaft. Daher sei das Verbot der beiden Gruppierungen auch über das Jahr 2014 hinaus aufrecht zu erhalten. Die Gesetzesvorlage entspricht überwiegend den beiden befristeten Verordnungen, die beide Ende Jahr auslaufen. Verboten sind sämtliche Aktivitäten der Organisationen im In- und Ausland, sowie auch alle Aspekte, die deren materieller oder personeller Unterstützung dienen. Dies umfasst beispielsweise Propagandaaktionen oder die Geldakquirierung sowie das Anwerben neuer Mitglieder. Neu werden auch Widerhandlungen gegen das Verbot der Al-Qaïda der Bundesgerichtsbarkeit unterstellt und mit Freiheitsstrafen bis zu fünf Jahren oder mit Geldstrafen sanktioniert, sofern nicht noch strengere Strafbestimmungen zur Anwendung gelangen. Der Bundesrat sah als einzigen rechtlich einwandfreien Weg, das Verbot über Ende 2014 hinaus lückenlos aufrecht zu erhalten und diesen Erlass auf dem Dringlichkeitsweg zu erwirken. Mit der Dringlichkeitsklärung konnte das Gesetz bereits per 1. Januar 2015 mit einer Gültigkeitsdauer von vier Jahren bis Ende 2018 in Kraft gesetzt werden. Gleichwohl bleibt der Erlass dem fakultativen Referendum vorbehalten. Bereits knapp zwei Wochen nach der Publikation der Botschaft wurde die Vorlage im Ständerat behandelt. Einhellig diskutiert und letztlich auch einstimmig mit 42 Stimmen genehmigt, sorgte die Vorlage nicht für viel Aufsehen. Ständerat Minder (parteilos, SH) liess es sich jedoch nicht nehmen, die sicherheitspolitischen Einschätzungen des Bundesrates zu hinterfragen. Nachdem bereits seit 2001 Gesetze zum Verbot terroristischer Organisationen auf dem Verordnungsweg implementiert und mehrmals verlängert worden seien und der Bundesrat noch Mitte 2014 der letzten, Ende Jahr auslaufenden Verordnung gelassen entgegen gesehen habe, sei nun doch auf dem Dringlichkeitsweg eine neue Vorlage durchzubringen. Minder forderte für befristete Verordnungen und Gesetze eine bessere Überwachung und generell bessere Neubeurteilungen. Dass der vorliegende Gesetzesentwurf in Teilen die bevorstehenden Beratungen über das neue Nachrichtendienstgesetz präjudizieren könnte, wurde nicht als problematisch erachtet. Eintracht herrschte auch in der Volkskammer, die der Vorlage mit 184 Stimmen ebenfalls oppositionslos zustimmte. In weiteren Abstimmungen galt es, die Dringlichkeitsklausel anzunehmen und im Schlussvotum das Gesetz zu verabschieden. Sämtliche Entscheidungen wurden unanim gefällt.¹⁹

Die Militärakademie der ETH hat 2015 wiederum zusammen mit dem Center for Security Studies die **Jahresstudie „Sicherheit“** publiziert. Die Autorinnen und Autoren stellten auch in diesem Jahr ein grundlegendes Gefühl der Sicherheit in der Schweizer Bevölkerung fest. Angst vor Bedrohungen wurde nur in geringem Mass erkannt und wenn, dann im Bereich der Datensicherheit oder bezüglich Cyber-Angriffen. Die Frage nach der Notwendigkeit der Armee wurde mit sehr hoher Zustimmung beantwortet und sogar die jüngste Alterskohorte befürwortete die Armee so deutlich wie noch nie in der dreissigjährigen Messperiode. Diese jüngeren Respondenten wiesen in dieser Periode einen Anstieg um 8 Prozentpunkte aus (74%; 2014: 66%). Insgesamt wurde auch das Modell der Milizarmee deutlich bejaht und einer reinen Berufarmee vorgezogen, wobei bezüglich alternativer Dienstmodelle ambivalente Erkenntnisse gezogen werden mussten: Einerseits erhielt eine obligatorische Wehrpflicht nur für Männer eine hohe Zustimmung, andererseits sprachen sich ebenso viele Befragte gegen eine Umwandlung in eine obligatorische Dienstpflicht aus. Es konnten keine eindeutigen Schlüsse gezogen werden, ob ein Modell mit einer Dienstpflicht, die die Frauen mit einschliesst, auf Zustimmung stossen würde. Eine Wehrpflicht unter Miteinbezug weiblicher Dienstleistenden wurde mehrheitlich abgelehnt, so auch bezüglich der Ausweitung der Dienstpflicht für Ausländer. Einwohner ohne schweizerische Staatsbürgerschaft sollen gemäss dieser Meinungsumfrage auch nicht in den Zivil-, oder einen allfälligen Sozialdienst rekrutiert werden.

Bezüglich der Zufriedenheit mit der Armee wurde keine Veränderung gegenüber dem Vorjahr registriert. Sie verharrt auf durchschnittlich 6.3 Punkten auf einer Zehnerskala zwischen "überhaupt nicht zufrieden" und "sehr zufrieden". Was die Abschaffung der Wehrpflicht angeht, sprachen sich in der Selbsteinschätzung links Eingestellte und höher Gebildete stärker für eine solche aus. Weniger Gebildete und sich auf der Links-Rechts-Achse eher rechts einstuftende Befragte stützten die Wehrpflicht hingegen eher. Insgesamt ist die Zustimmung zur Abschaffung der Wehrpflicht gegenüber dem Vorjahr um einen Prozentpunkt auf 38% gestiegen. Abnehmend hingegen ist die Haltung, dass die Schweiz zu viel für die Verteidigung ausbe. Dies empfanden noch 33% der Befragten (-4 Prozentpunkte). Dass dagegen mehr ausgegeben werden sollte,

gaben 16% an, was einer pointierten Steigerung um 7 Prozentpunkte bedeutet. Die Milizarmee als Dienstmodell wird von einer Mehrheit von 58% gutgeheissen (-3 Prozentpunkte), dies bedeutet den dritthöchsten Wert seit 1995. Die dienstpflichtige Kohorte der jüngeren Befragten (20-29-jährige) zeigte sich einer Berufsarmee deutlich stärker zugetan als noch im Vorjahr (48%, + 5 Prozentpunkte). Die Bevölkerung fühle sich sehr sicher und schaue zuversichtlich in die Zukunft, schlossen die Herausgeber der Studie.²⁰

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 01.01.2016
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die **Jahresstudie „Sicherheit“**, von der Militärakademie der ETH in Zusammenarbeit mit dem Center for Security Studies herausgebracht, lieferte auch 2016 Befunde über das Sicherheitsempfinden der Schweizer Bevölkerung. Dieses sei hoch, jedoch gegenüber dem Vorjahr signifikant gesunken. 86% der Befragten fühlten sich sicher, was einer Einbusse um 5 Prozentpunkte bedeutete. 20% fühlten sich "sehr sicher" (-9 Prozentpunkte) und 66% fühlten sich "eher sicher" (+4 Prozentpunkte). Um 5 Prozentpunkte hat der Anteil jener zugenommen, die sich unsicher fühlen (neu 14%). Bezüglich der Verteidigungspolitik zeigte sich auch 2016 eine hohe positive Einstellung in der Bevölkerung gegenüber der Armee. Die Zustimmung zur Frage nach der Notwendigkeit der Armee ist um 4 Prozentpunkte gestiegen und kommt auf 84%, so hoch wie seit 1983 nicht mehr. Weniger Support äusserten jüngere Befragte, aber auch sie hielten die Armee mehrheitlich für notwendig (74%, +/-0). Zulegen konnte die Armee bei der Bewertung der Zufriedenheit. Auf der seit 2011 verwendeten Zehnerskala stieg diese um 0,2 Punkte auf ein Mittel von 6,5 Punkten, womit ein Höchstwert verzeichnet wurde. Eine Abschaffung der Wehrpflicht ist weiterhin nicht mehrheitstauglich und die Zustimmung für eine solche Abschaffung nahm weiter ab (-4 Prozentpunkte, neu 34%). Dieser Wert ist im langjährigen Vergleich sehr tief. Die finanziellen Mittel, die für die Verteidigung aufgewendet werden, seien in einer guten Grössenordnung. Dies befanden 48% der Befragten, eine leichte Steigerung gegenüber dem Vorjahr (+1 Prozentpunkt). Sowohl eine Erhöhung, als auch eine Senkung der Verteidigungsausgaben verloren an Sukkurs. Die Ansicht, die Schweiz gebe zu viel Geld für ihre Armee aus, wurde seltener geäussert und der in dieser Studie hierzu gemessene Wert erreichte einen historischen Tiefstwert. Die Frage nach der Ausgestaltung der Dienstpflicht wurde etwa gleich wie im Vorjahr beantwortet, wobei sich 57% für die Milizarmee aussprachen (-1 Prozentpunkt) und 38% eine Berufsarmee befürworteten (+2 Prozentpunkte). Die Altersgruppe der Dienstpflichtigen stand dabei etwas weniger unterstützend für die Berufsarmee ein, als noch vor Jahresfrist (46%, -2 Prozentpunkte). Der langjährige Optimismus im Sicherheitsempfinden der Schweizerinnen und Schweizer wich im Untersuchungszeitraum einer etwas pessimistischeren Haltung. Geopolitische Entwicklungen wurden für diese Trendwende verantwortlich gemacht. Damit einher gehend wurden spezifische Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit stärker befürwortet, als in früheren Jahren. Überdurchschnittlich hoch blieb das Vertrauen in die Institutionen und Behörden. Tendenziell höhere Zustimmungswerte verzeichnete die Armee.²¹

MOTION
DATUM: 10.03.2016
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im März 2016 wurde im Nationalrat die Motion "**keine modernen Söldner**" des 2015 nicht wiedergewählten Solothurner Nationalrats Urs Schläfli (cvp, SO) behandelt. Bereits 2014 hatte dieser eine Anpassung des Militärstrafgesetzes gefordert. Mit der neuen Motion sollte nicht nur unter Strafe stehen, wer in einen fremden Militärdienst eintritt, sondern auch, wer sich als moderner Söldner armeeähnlichen, ideologisch motivierten Gruppierungen anschliesst. Namentlich das Erstarken der IS-Miliz war zum Zeitpunkt der Einreichung ein relevantes Thema. Zudem sollte das mögliche Strafmass von gegenwärtig drei auf mindestens zehn Jahre erhöht werden. Dass diese Art von Söldnerwesen unterbunden werden soll, fand die Zustimmung einer Mehrheit des Nationalrates, welcher den Vorstoss mit 95 zu 89 Stimmen der Ständekammer überwies. Der Bundesrat hatte vergeblich die Ablehnung der Motion beantragt; er war der Ansicht, dass andere, bereits in Kraft getretene Bestimmungen der Sache bereits gerecht würden.²²

MOTION

DATUM: 15.03.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Wir lassen uns nicht durch die EU entwaffnen!, war die Kampfansage Werner Salzmanns (svp, BE) und gleichzeitig Titel seiner Motion. Der Präsident der Berner SVP-Kantonalsektion und des Berner Schiesssportverbands nahm sich damit eines grösseren Anliegens an: 101 Nationalrätinnen und Nationalräte hatten die Motion mitunterzeichnet. Ursache für diesen Anstoss waren Bestrebungen der EU, ihr Waffenrecht anzupassen. Schengen-Richtlinien könnten zur Folge haben, dass Schützinnen und Schützen ihre Waffen nicht mehr bei sich zu Hause lagern dürfen. Salzmann selbst sprach von einer Entwaffnung. Der Bundesrat soll gemäss seinem Vorstoss mit anderen EU-Ländern in Kontakt treten, welche einer Verschärfung des Waffenrechts ebenfalls kritisch gegenüberstehen, um einen "koordinierten Widerstand" zu ermöglichen. Sein Ziel: Das Schweizer Waffenrecht soll unangetastet bleiben. Salzmann griff in seiner Begründung auch auf ältere Vorstösse zurück, in denen der Bundesrat in seinen Augen nur unbefriedigende Antworten gegeben hatte. Der Bundesrat nahm mit einer sehr kurzen Erklärung Stellung und beantragte die Annahme der Motion, auch wenn bereits Anstrengungen diesbezüglich angelaufen waren. Es schien dem Bundesrat ein Anliegen zu sein, nationale Gepflogenheiten und Traditionen zu schützen und die durch die EU-Waffenrichtlinie angestrebte Sicherheit dergestalt umzusetzen, dass eben diese Brauchtümer nicht infrage gestellt werden. Nachdem die Nationalrätinnen Mazzone (gp, GE) und Seiler Graf (sp, ZH) die Motion bekämpft hatten, befasste sich das Ratsplenum im März 2017 mit der Motion. Nach einiger Diskussion – man hielt sich am wiederkehrenden Argument eines allfälligen "EU-Diktats" auf – blieb Salzmann mit seinem Anliegen jedoch klarer Sieger. Seine Motion passierte im Nationalrat mit 118 zu 58 Stimmen bei 3 Enthaltungen.²³

MOTION

DATUM: 11.09.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nachdem der Nationalrat den Ausruf seines Mitglieds Werner Salzmann (svp, BE), **"Wir lassen uns nicht durch die EU entwaffnen!"** geteilt und die gleichnamige Motion angenommen hatte, wehte im Ständerat ein anderer Wind. Bereits in der vorberatenden SiK zeichnete sich ab, dass das Anliegen in der kleinen Kammer im Gegenwind stehen würde. Zwar hatte die grosse Kammer das Geschäft im Sinne des Bundesrates angenommen, im Ständerat wurde jedoch mit 8 zu einer Stimme seitens der Kommission die Ablehnung der Motion beantragt. Die ablehnende Haltung war indes nicht materieller Natur, sondern die SiK war inzwischen zum Schluss gekommen, dass die Ziele der Motion weitgehend erfüllt seien, beziehungsweise dass sie im Begriff seien, Eingang in die Vorlage des Bundesrates zu finden. Die Verhandlungen seien so weit fortgeschritten, dass die Umsetzungsnorm eine „Lex Helvetica“ zulassen würde. Damit könnten die Anpassungen im Waffenrecht so übernommen werden, dass die schweizerischen Besonderheiten und Traditionen berücksichtigt werden könnten. Die zu behandelnde Vorlage wurde für das Frühjahr 2018 erwartet. Die Plenardebatte war dann von kurzer Dauer. Kommissionssprecher Baumann (cvp, UR) legte die Sichtweise der SiK dar, während Ständerat Dittli (fdp, UR) sich für eine Annahme der Motion aussprach. Er bekannte sich auch zur einen Gegenstimme gegen den Ablehnungsantrag. Seine Haltung begründete er mit der Signalwirkung, die eine Ablehnung der Motion zur Folge hätte. Stattdessen müsse der Ständerat die Motion ebenfalls annehmen, um den Druck aufrecht zu erhalten und tatsächlich auf eine Kompatibilität der Waffenrichtlinie mit Schweizer Traditionen hinzuwirken. Justizministerin Sommaruga äusserte sich abschliessend etwas zweideutig zum vorliegenden Geschäft; gemäss ihrer Aussage mache es keinen Unterschied, ob die Motion im Ständerat angenommen oder abgelehnt werde, weil die Vorbereitungen für das revidierte Waffenrecht bereits so weit fortgeschritten seien, dass das Anliegen obsolet geworden sei. Die Regierung habe sich bemüht, eine pragmatische Umsetzung vorzuschlagen. Ohnehin gehe diese noch in die Vernehmlassung und sowohl Kantone als auch betroffene Organisationen können sich dannzumal selbst auch noch dazu äussern. Die Mehrheit des Ständerates vertraute den Äusserungen der Bundesrätin und lehnte die Motion ab. Mit 29 zu 13 Stimmen und zwei Enthaltungen wurde die Motion kassiert.²⁴

BERICHT

DATUM: 12.12.2019
DIANE PORCELLANA

Le Réseau national de sécurité (RNS) a demandé une étude portant sur **l'évolution récente des effectifs des forces de sécurité tant privées que publiques**. D'après les conclusions, environ 70 % des actifs de la sécurité dépendent du secteur public et 30 % relèvent du secteur privé. Les forces de sécurité (sans l'armée) ont progressé, entre 2011 et 2016, de 11.5% alors que la population résidente a augmenté de moitié (5.8%). Les effectifs privés ont cru plus rapidement que ceux du secteur public. Entre 2011 et 2018, les forces de police cantonale, communale et fédérale augmentent de 14.7 %. Cette hausse s'explique par la croissance de la population, la nécessité d'une présence

24h/24h dans les espaces urbains et la multiplication de grands événements. Au niveau cantonale, la densité policière est plus importante dans les cantons frontières et les cantons villes.²⁵

Militäreinsätze

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseiller fédéral Kaspar Villiger a invité ses homologues autrichiens, finlandais et suédois pour **réfléchir sur le rôle des pays neutres en Europe**. Le problème était notamment d'examiner leur relation avec la CE et l'OTAN, ainsi que de discuter de leur participation à une «armée de paix» européenne. Les neutres sont ainsi unanimes pour désirer s'engager plus avant dans ce sens. La problématique du rapprochement de la Suisse avec les autres pays d'Europe, notamment par le biais de la CSCE, a par ailleurs été défendue à de nombreuses reprises par le chef du DMF tout au long de l'année. Ce dernier a ainsi souvent insisté sur la nécessité pour la Suisse de participer aux efforts de sécurité en Europe. Il a cependant exclu toute idée d'alliance militaire, et a réaffirmé qu'il n'existait pas aujourd'hui d'alternative à la neutralité armée, même si celle-ci doit être redéfinie (Alors qu'en 1992, l'UEO (Union de l'Europe occidentale) a mis en place un embryon de défense européenne, le chef de l'état-major général s'est prononcé pour un rapprochement avec cette organisation).²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.11.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Si la participation de la Suisse au projet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de «Partenariat pour la paix» – question particulièrement sensible depuis la votation de 1994 sur les Casques bleus – n'est toujours pas à l'ordre du jour de l'agenda du Conseil fédéral, **certaines acteurs de la scène politique ont cependant tenté de relancer ce projet**. C'est ainsi qu'au début de l'année, les présidents des commissions de la politique de sécurité, le conseiller aux Etats Ziegler (pdc, UR) et le conseiller national Keller (pdc, AG) ont déclaré, suite à leur rencontre avec Willy de Claes, Secrétaire-général de l'OTAN, que la Suisse se devait de répondre favorablement à l'offre qui lui était faite. A cette déclaration faisaient écho en été le rapport du Conseil de défense (organe consultatif du gouvernement pour les questions relatives à la politique de sécurité) ainsi que différentes prises de position provenant de milieux proches de l'armée. Unanimement, il a été souligné que participer à cette forme très souple de collaboration ne signifiait nullement entrer dans une alliance militaire ni dans une organisation supra-étatique et que, dès lors, les craintes concernant la neutralité n'étaient aucunement fondées. La Suisse pouvant définir comme elle l'entendait la nature de sa participation («collaboration à la carte»), celle-ci se limiterait à engager l'armée dans des actions non militaires telles que l'aide humanitaire, l'aide en cas de catastrophe ou encore un soutien logistique à des opérations de maintien de la paix (troupes de génie).²⁷

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 06.09.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Au début de l'été, **le Conseil fédéral a déclaré**, par la voix du chef du DMF, **qu'il entendait répondre positivement**, d'ici fin 1996, **à l'offre de Partenariat pour la paix** (PPP) proposée par l'OTAN en 1994. Cette déclaration d'intention a suscité de multiples discussions dans le monde politique. En effet, si les partis radical et démocrate-chrétien approuvaient le projet de l'exécutif, il n'en allait pas de même pour les deux autres partenaires gouvernementaux. L'UDC, de concert avec la droite nationaliste, fustigeait l'offre de l'OTAN comme portant gravement atteinte à la neutralité helvétique. Contestant l'utilité même du PPP, le parti socialiste – ou du moins une large partie de ses membres – estimait pour sa part que ce projet était particulièrement malvenu dans la mesure où il était nécessaire d'accorder la priorité à des questions autrement plus urgentes de la politique étrangère, notamment celles relatives à l'adhésion à l'ONU ainsi que celles concernant les négociations bilatérales avec l'UE. Le PS ajoutait que la participation au PPP risquait de raviver inutilement la polémique sur la neutralité et de créer ainsi une crispation peu propice à une intégration plus poussée de la Suisse au sein de la communauté internationale.²⁸

MOTIONDATUM: 02.10.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Au Conseil national, deux motions exprimant des réserves à l'égard du projet du gouvernement furent déposées. La première, celle du socialiste **Gysin** (BS) (Mo. 96.3212), demandait que la question de l'adhésion au PPP soit tranchée par le parlement. La seconde, déposée par le démocrate suisse **Keller** (BL) (Mo. 96.3211), exigeait en outre que le sujet soit soumis au référendum facultatif. Estimant que la participation au programme de l'OTAN avait une importance beaucoup plus grande que ne le prétendait le gouvernement, les deux motionnaires souhaitaient que des instances représentatives, voire même le peuple, puissent s'exprimer. Devant le plénum, le chef du DFAE a relevé qu'il était légitime que cette question relève de la compétence de l'exécutif dans la mesure où le PPP n'était pas un traité international. Il a également ajouté que ce dernier n'avait aucune force contraignante, le gouvernement pouvant à tout moment décider de dénoncer ses engagements. Enfin, Flavio Cotti a souligné que les actions non militaires auxquelles la Suisse participerait ne sauraient violer le principe de neutralité armée de la Confédération. Devant les arguments du ministre des affaires étrangères, la motion du député socialiste fut retirée. La proposition Keller fut pour sa part largement rejetée, seuls les députés des partis des démocrates suisse et de la liberté ainsi que la majorité de l'UDC lui apportant leur soutien.²⁹

VERWALTUNGSAKTDATUM: 12.12.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

En automne, suite à aux votes au parlement ainsi que face au soutien exprimé par les milieux militaires, le gouvernement – conforté par l'idée que le PPP bénéficiait d'un large soutien politique – a décidé que la Suisse participerait au programme de l'OTAN. Le Conseil fédéral a tenu à préciser que la Confédération resterait fidèle à sa neutralité permanente et armée et qu'elle excluait toute adhésion ultérieure à l'Alliance atlantique. Il a également ajouté que la participation de la Suisse se limiterait à des activités où elle dispose de connaissances particulières: à savoir, essentiellement, le contrôle démocratique des forces armées, le respect des minorités, la formation dans le droit international humanitaire et celle d'observateurs militaires, l'appui logistique aux mesures de maintien de la paix, ou encore le développement de collaborations dans le domaine sanitaire et du sauvetage (aide en cas de catastrophe). Le gouvernement a par ailleurs souligné que la participation au PPP permettrait à la Suisse d'avoir un accès privilégié à de multiples informations militaires, la Confédération pouvant notamment disposer d'un attaché militaire auprès de l'OTAN.

Au mois de décembre, **Flavio Cotti a signé**, au nom de l'exécutif, **le document-cadre du PPP** au siège de l'OTAN à Bruxelles. J. Solana, secrétaire général de l'OTAN, a déclaré à cette occasion que tant la Suisse que l'Alliance atlantique avaient beaucoup à gagner de cette collaboration naissante. Selon l'ancien ministre espagnol des affaires étrangères, la neutralité helvétique ne saurait constituer un obstacle à une coopération fructueuse, les cas de la Finlande, de l'Autriche et de la Suède l'ayant amplement démontré lors des opérations de maintien de la paix en Bosnie.³⁰

VERWALTUNGSAKTDATUM: 19.06.1997
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite à la décision prise en 1996 de répondre positivement au «Partenariat pour la Paix» (PPP) proposé par l'OTAN, **le conseiller fédéral Adolf Ogi a présenté**, en juin, au siège de l'organisation nord-atlantique à Bruxelles, **le programme détaillé de la participation helvétique au PPP**. Alors que les Etats neutres collaborant à ce projet (Autriche, Finlande et Suède) ont inclus dans leur offre l'engagement de leurs forces armées lors d'opérations militaires de maintien de la paix, le programme de la Suisse exclut toute action de ce type. En effet, selon le contrat de participation entre la Confédération et l'OTAN, valable jusqu'en 1999 et renouvelable pour une nouvelle période de trois ans, la Suisse ne pourra prendre part tout au plus qu'à des actions de nature civile. Les domaines pour lesquels la Suisse offrira ses services ont trait à l'aide en cas de catastrophe (corps en cas de catastrophe), à l'aide humanitaire ainsi qu'à la formation. Concernant ce dernier volet, de nombreux cours seront donnés à des militaires étrangers, notamment en matière de droit humanitaire, de politique de sécurité, de déminage, de gestion des armes chimiques et de médecine militaire. L'armée suisse apportera également son savoir et son expérience en matière de contrôle démocratique des forces armées. Au total, l'offre helvétique comprendra pas moins de 18 projets. En contrepartie, la Confédération pourra participer aux réunions du Conseil de partenariat euro-atlantique. Nouvellement créé et remplaçant le Conseil de coopération nord-atlantique, cet organe vise à associer les pays membres du PPP aux décisions majeures prises par l'OTAN ainsi qu'à créer un forum de discussion où membres et non-membres de l'organisation nord-atlantique jouiront d'un même statut. La Suisse pourra y obtenir de nombreuses informations. Le contrat passé avec l'OTAN prévoit aussi la participation de militaires suisses à des cours ainsi qu'à des

réunions d'experts. Présentant son programme au secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, le chef du DMF a souligné que le PPP permettrait à la Suisse de trouver une voie originale entre la nécessaire solidarité internationale et les exigences posées par la neutralité. S'il est dans l'immédiat exclu que la Suisse contribue de manière plus importante à la sécurité en Europe, A. Ogi n'a cependant pas écarté une intégration à terme quelque peu plus poussée à des mécanismes de défense collectifs.³¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 20.06.1997

ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a décidé de ne pas donner suite à une **initiative parlementaire du démocrate suisse Keller** (BL) demandant que l'adhésion au PPP soit subordonnée à une décision des chambres sujette au **référendum facultatif**. A l'instar de ce qu'elle avait argué en 1996 au sujet d'une motion du même auteur, la grande chambre a souligné que le PPP n'était ni un traité international ni une organisation internationale. Pouvant par conséquent à tout moment être dénoncé, il relevait à juste titre de la compétence exclusive de l'exécutif.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.09.1998

FRANÇOIS HUGUENET

L'un des objectifs 1998 du Conseil fédéral en matière de politique de sécurité a été **la consolidation de la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix** (PPP) de l'OTANOTAN. Le gouvernement a d'ailleurs donné son feu vert pour une participation au PPP jusqu'en l'an 2000 au moins. Limitée de par la neutralité, la coopération y est toutefois effective en matière de formation sur le plan international, de droit international humanitaire, de contrôle des armements, de contrôle démocratique des forces armées, d'aide en cas de catastrophe et d'amélioration des données relatives à la politique de sécurité dans le cadre du PPP. La Suisse a ainsi accueilli à Interlaken un séminaire sur l'aide humanitaire auquel ont participé le PPP et le bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Dans l'optique de contribuer activement au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe, le Conseil fédéral a également défini comme objectif d'utiliser le forum de consultation du Conseil de Partenariat Euro-Atlantique (CPEA) ou la Suisse jouit d'un statut équivalent aux 16 membres de l'OTAN. Au début de l'année, la Confédération a notamment ouvert une mission diplomatique auprès de l'alliance Atlantique, ceci par l'intermédiaire de son ambassade en Belgique. Toutefois, Adolf Ogi a précisé que l'adhésion à l'OTAN n'était pour lui pas d'actualité, ceci tant que l'Autriche resterait en dehors de l'Alliance atlantique.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 28.12.1998

FRANÇOIS HUGUENET

Sept officiers de l'armée suisse ont été envoyés au Kosovo pour le compte de l'OSCE. Ils officieront comme experts au sein de la Kosovo Verification Mission (KVM). Par ailleurs, quelques 190 Suisses ont été engagés en 1998 à l'étranger pour le maintien de la paix. Nonante d'entre eux effectuent un service non armé en tant que bérêts bleus ou jaunes sous la bannière de l'OSCE ou de l'ONU.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.01.1999

FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a exprimé le souhait que Genève obtienne le siège de l'autorité de contrôle des armes biologiques. Le secrétaire d'Etat Jakob Kellenberger a argumenté que la Suisse offrait les meilleures conditions pour l'hébergement de cette institution avec notamment les qualités de la Genève internationale ou encore du laboratoire AC de Spiez (BE). Cette initiative de la Suisse, premier pays à se porter officiellement candidat, a été saluée par les Nations Unies.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.03.1999

FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a approuvé le troisième programme de partenariat individuel pour 1999 et 2000. Le gouvernement veut porter l'accent sur le contrôle démocratique des forces armées, le droit international humanitaire et l'instruction en matière de politique de sécurité. Pour 1999, le coût de cette participation au PPP est de **CHF 5.8 millions**, soit 70% de plus qu'en 1998. La Suisse doit participer à environ **200 activités organisées par l'OTAN** et les Etats partenaires (exercices, séminaires, cours). Une motion de Ulrich Schlüer (udc, ZH) (Mo. 97.3326) proposant la désignation d'une délégation parlementaire permanente auprès du Partenariat pour la paix (PPP) a été rejetée par 86 voix contre 5 par le Conseil national. Dans sa prise de position écrite, le bureau a argumenté que la Suisse ne faisant pas partie de l'OTAN, il n'était pas question d'une participation parlementaire plus active avec cette organisation, contrairement à ce qui se pratique avec l'OSCE ou le Conseil de l'Europe.³⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.05.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Conformément à la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) qui stipule qu'en cas d'engagement de la troupe pour plus de trois semaines ou de plus de 2000 militaires, l'Assemblée fédérale doit se prononcer lors de la session parlementaire suivante, les Chambres se sont penchées sur cet objet en avril. Lors du vote sur l'ensemble, **le Conseil des Etats s'est exprimé à l'unanimité pour l'arrêté** du Conseil fédéral, non sans avoir au préalable supprimé par 29 voix contre 4 la limite d'engagement au premier juillet contenue dans le message initial et délégué la totalité de l'exécution au gouvernement. Moins enthousiaste de par son aile gauche (entrée en matière par 101 voix contre 50), **le Conseil national a fini par se rallier** (87 voix contre 60) **à la vision de la chambre des cantons**, suivant ainsi la majorité de sa commission. Lors du vote final, il s'est déterminé par 92 voix contre 53 (notamment PS et Verts) et 3 abstentions. Malgré cet aval donné au Conseil fédéral, des voix se sont fait entendre dans les deux chambres pour s'inquiéter de la dispersion des tâches de l'armée, s'effectuant qui plus est au détriment de l'instruction.⁵⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.06.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La milice a été mobilisée dès le début d'année pour assurer la protection d'édifices pouvant faire l'objet d'attaques par des groupuscules étrangers. En effet, des membres et sympathisants du **parti des travailleurs du Kurdistan (PKK)** ont pris d'assaut des représentations diplomatiques, des installations étrangères ainsi que des bâtiments abritant des organisations internationales, ceci suite à l'arrestation du chef du PKK Abdullah Öcalan. Débordées par les événements, les autorités de Berne, Zurich et Genève demandèrent le concours de l'armée afin de pouvoir assurer la protection des bâtiments placés sous la responsabilité de la Confédération. Réagissant rapidement, le Conseil fédéral décida par arrêté de mettre à disposition des troupes militaires afin de renforcer et décharger les forces de police des villes concernées. Dans un premier temps, ce sont 400 militaires qui ont été déployés pour assurer la sécurité de 30 bâtiments diplomatiques à Genève et une centaine pour 13 bâtiments à Berne. Zurich est finalement revenue sur sa décision de solliciter l'appui de l'armée, suite au veto de la conseillère d'Etat Rita Fuhrer (udc). Afin d'éviter tout débordement, il a été décidé que seule la police serait toutefois compétente pour le maintien de l'ordre, la milice se bornant à des missions de garde et d'observation. Le comité genevois de soutien au Kurdistan a critiqué l'engagement de l'armée et déploré la militarisation de la Suisse.⁵⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Limité dans un premier temps par le Conseil fédéral à quatre mois, l'engagement de l'armée a fait l'objet à la fin du mois de mai d'un **deuxième arrêté fédéral** ordonnant sa prolongation jusqu'au 30 avril 2000 et pour **800 militaires au maximum**. Dans son message y relatif, le gouvernement a expliqué sa décision par le fait que la sécurité intérieure pouvait encore être menacée. Il a notamment évoqué de possibles troubles consécutifs au procès d'Öcalan en Turquie, les tensions existant entre les différentes communautés d'Ex-Yougoslavie résidant en Suisse, ainsi que le risque accru d'actes hostiles aux étrangers. Appelé à se présenter une deuxième fois sur le sujet, le parlement n'a pas voulu recommencer le débat de fond mené lors de la session d'avril. La gauche (qui refuse une militarisation des tâches civiles) et la droite (qui craint une dispersion de l'armée) ont toutefois prié le Conseil fédéral de se pencher sur la mise sur pied d'un dispositif qui remplacerait l'armée à moyen et long terme pour ce type de tâches. Finalement, le Conseil des Etats a approuvé la poursuite de l'engagement de l'armée à l'unanimité, alors que le Conseil national a vu la gauche s'opposer sans succès à la fois à l'entrée en matière (75 voix contre 43) et au vote sur l'ensemble (76 voix contre 43).⁵⁹

MOTION
DATUM: 12.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Suite à cette mobilisation de la milice dictée par l'urgence et le manque de moyens de la police, le rôle de l'armée dans ce type de tâches a été largement discuté dans les médias comme au parlement. Au Conseil national, une **motion de Christiane Jaquet** (pdt, VD) (Mo. 99.3072) a traduit une certaine inquiétude de la gauche à voir l'armée relayer la police alors que les mesures d'économie tendent simultanément à réduire les effectifs de cette même police. La popiste vaudoise a donc demandé au Conseil fédéral de financer plutôt un certain nombre de postes de policiers dans les cantons et les grandes villes, seule solution selon elle pour éviter les pièges d'une police fédérale et le recours à l'armée. Dans sa réponse, le gouvernement a répondu qu'il fallait analyser globalement ce sujet de la sécurité intérieure avec également l'option du recours aux gardes-frontière et aux gardes-fortifications. Le Conseil national a finalement transmis ce texte comme postulat. Toujours à gauche, une **interpellation Grobet** (pdt, GE) (Ip. 99.3053) a interprété l'utilisation de l'armée à Genève comme une tentative de

justification d'un budget militaire totalement exagéré. Combattu, un **postulat Freund** (udc, AR) (Po. 99.3143) demandant au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de créer dans le cadre d'« Armée XXI » un corps d'intervention chargé d'assurer la sécurité aux frontières et de protéger des bâtiments contre les actes terroristes a été renvoyé. Après la fin de la guerre au Kosovo, l'armée a cessé de protéger les ambassades de six pays de l'OTAN (France, Belgique, Grande-Bretagne, Hollande, Canada et Espagne), seul un service de patrouille étant maintenu. En décembre, les militaires ont quitté la ville de Genève.⁴⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.08.2000
FRANÇOIS BARRAS

Sur la demande des autorités grisonnes, la **Confédération a dépêché septante soldats professionnels à Davos**, afin de renforcer les rangs de la police cantonale durant le **Forum économique annuel**. Le contingent de garde-fortifications a été affecté tout particulièrement au contrôle des installations électriques. Equipés de spray, de «bâtons tactiques», de pistolets-mitrailleurs et de gilets pare-balles, les soldats ne devaient cependant pas entraver «l'esprit» de la rencontre internationale, aux dires des organisateurs. Les troupes ont aussi été mises à contribution pour des opérations de déblayages d'arbres suite aux dégâts de l'**ouragan «Lothar»**. Deux bataillons du génie sont intervenus dans les cantons de Lucerne, Berne, Jura, Fribourg et Argovie durant le premier semestre de l'année. Comme rien ne se perd, le bois récupéré a été utilisé pour la fabrication de pieux en vue d'**Expo 2002**, dont le chantier a mobilisé à Yverdon plusieurs troupes du génie, pour une économie de l'ordre de CHF 1.5 millions.⁴¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

La Suisse a mis fin à l'engagement de ses bérets jaunes en Bosnie-Herzégovine. Depuis 1996, plus de 500 volontaires se sont succédés sur le théâtre des opérations, dans le cadre d'une mission de maintien de la paix orchestrée par l'OSCE. Adolf Ogi a tiré un bilan positif de l'opération. Il a indiqué que le dernier contingent de 46 soldats (dont 5 femmes) encore en poste sur le terrain devrait être rentré avant la fin de l'année. La Suisse s'est engagée financièrement à hauteur de CHF 10 millions par année dans cette mission de coopération.⁴²

MOTION
DATUM: 15.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le parlementaire Alexander Baumann (udc, TG) a, par le biais d'une **motion** (Mo. 99.3126), **exigé des mesures afin de garantir plus efficacement la sécurité aux frontières** et d'éviter que l'armée ne doive par trop intervenir dans des affaires de compétence cantonale. La motion n'a pas été suivie par la Chambre du peuple qui l'a rejetée par 65 voix contre 56. A cette occasion, le Conseil fédéral a annoncé qu'il allait examiner la création d'une unité mobile composée d'une centaine de garde-frontières et de garde-fortifications. D'ici 2002, ce corps national pourrait prêter main forte aux cantons, principalement dans le cadre de la sécurité et du contrôle des frontières, mais aussi en vue de la protection de bâtiments et de personnes. Par le biais d'un **postulat** (Po. 00.3378), Alexander Baumann est revenu à l'assaut pour demander que le Corps de garde-frontières actuel bénéficie de nouvelles conditions de travail, notamment par l'adaptation de son effectif et des salaires au regard des tâches imparties. Ce postulat a été accepté par le Conseil fédéral et transmis par la Chambre basse.⁴³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.10.2001
FRANÇOIS BARRAS

Suite à l'offensive américaine en Afghanistan, le Conseil d'Etat genevois a demandé au gouvernement de **mobiliser 50 gardes-fortifications ou soldats** en cours de répétition pour aider la police du canton à assurer les tâches de **surveillance des représentations diplomatiques**. La sécurité des ambassades est en effet à la charge de la Confédération. Celle-ci a en partie accédé à la demande du canton en déléguant 30 gardes-fortifications qui, du 1er au 15 novembre, se sont chargés de la protection des bâtiments à risques.⁴⁴

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 07.11.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a arrêté en fin d'année les lignes directrices concernant des **aspects fondamentaux de la sécurité intérieure**. En matière militaire, c'est principalement la volonté d'institutionnaliser les missions d'appui subsidiaire qui ont été soulignées.⁴⁵

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 10.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le DDPS a annoncé au début du mois de mars **l'envoi de deux officiers suisses au quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF)**. Cet engagement dépassant une durée de trois semaines, il a été **soumis, rétroactivement, à l'approbation des Chambres fédérales** à la session parlementaire suivante. Dans son message, le Conseil fédéral a rappelé qu'il s'agissait d'une mission de promotion de la paix au sens de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) et que le mandat onusien se basait sur la résolution 1386. Le gouvernement voulait répondre positivement à la demande de soutien qui lui avait été adressée au début de l'année sous revue par le nouveau commandement de l'ISAF (Allemagne et Pays-Bas). Un certain nombre de précisions ont été données dans ce message. D'une part les officiers seraient armés pour assurer leur propre protection. D'autre part, chaque contingent ne compterait que quatre officiers au maximum. De plus, l'engagement ne se ferait que dans le cadre d'un mandat de l'ONU. Le DDPS aurait finalement la compétence de l'interrompre à tout moment en fonction d'une nouvelle appréciation de la situation.

A la **chambre basse**, deux propositions de non entrée en matière ont échoué. Celle du Zurichois Ulrich Schlüer (udc), minoritaire en commission mais majoritaire au sein du groupe UDC, concernait principalement le coût d'une opération jugée inutile et destinée à durer longtemps. Le démocrate du centre a également estimé que la mise devant le fait accompli était inacceptable, de tels engagements devant être consentis en toute liberté par le législatif. La proposition de la minorité Günter (ps, BE) insistait sur la nécessité de ne pas soutenir les Etats-Unis d'Amérique dans ce conflit. De plus, une intervention dans ce pays ne correspondait pas à une priorité de la politique de sécurité helvétique. La majorité du Conseil a suivi la majorité de sa commission ainsi que le Conseil fédéral. Le vote sur l'entrée en matière a immédiatement été suivi par celui sur l'ensemble. La proposition gouvernementale a été acceptée par 117 voix (dont 34 prd, 28 ps, 28 pdc, 18 udc, 5 pl) contre 32 (dont 20 udc, 7 pe, 2 ps) et 10 abstentions (8 ps et 2 pe). Le **Conseil des Etats** a suivi sa commission, qui avait accepté le projet du gouvernement à neuf voix contre une. Le seul opposant en commission, le démocrate du centre argovien Maximilian Reimann, est intervenu en plénum pour déplorer que le DDPS ait mis les parlementaires devant le fait accompli en débutant la mission au mois de mars, sans les en informer. Il a également reproché au gouvernement de ne pas être capable de refuser les demandes étrangères d'accomplissement de tâches dans des régions non prioritaires pour la Suisse. Il a enfin estimé qu'en période de difficultés budgétaires, et également en raison du soutien timide apporté par la population à l'engagement de soldats armés à l'étranger, il s'opposait par principe à ce projet. Ce dernier a été accepté à 32 voix contre une.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.10.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le secrétaire général de l'OTAN, l'Écossais **George Robertson**, a **rencontré les conseillers fédéraux Micheline Calmy-Rey et Samuel Schmid** à l'occasion d'une visite officielle à Berne à la mi-octobre. Ils ont notamment **évoqué le futur du Partenariat pour la paix (PPP)** au moment où l'organisation s'élargissait. George Robertson a souligné l'importance du PPP face aux nouveaux défis, dont le terrorisme. Les deux ministres ont manifesté leur volonté de poursuivre et de renforcer l'engagement de la Suisse au sein de cette ceinte de coopération entre pays membres et non membre de l'alliance atlantique.⁴⁷

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 26.01.2004
ELIE BURGOS

Le DDPS a confirmé au tout début de l'année sous revue que **le World Economic Forum (WEF)** de Davos **s'est déroulé sans incident aucun**. Engagée dans un service d'appui en faveur des autorités du canton des Grisons entre le 18 et le 26 janvier 2004, l'armée n'a finalement pas exploité entièrement le contingent de 6'500 militaires autorisé par le parlement. Sur les 4'700 militaires appelés, 3'600 ont, au total, été engagés.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.07.2004
ELIE BURGOS

En visite officielle à Berne début juillet, **le secrétaire général de l'OTAN, le néerlandais Jaap de Hoop Scheffer**, a **exprimé le souhait que la Suisse augmente son engagement militaire en Afghanistan**. Côté suisse, si l'on a déclaré avoir « pris note » de ce souhait, les hauts fonctionnaires du DDPS ont cependant souligné les énormes difficultés de recruter des volontaires pour un tel engagement.⁴⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.02.2005
ELIE BURGOS

Parmi **trois initiatives parlementaires déposées en fin d'année 2004 par le groupe des Verts au Conseil national**, l'une d'elles demandait que la sécurité intérieure soit totalement démilitarisée et entièrement confiée aux autorités civiles. Elle visait par là même directement l'engagement de l'armée pour la protection des ambassades. La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) s'est prononcée en début d'année à l'encontre de cette initiative par 15 voix contre 5.⁵⁰

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 09.11.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a pris position au sujet des interventions subsidiaires de longue durée, et en particulier de la surveillance d'ambassades, dans sa **réponse à une interpellation Engelberger** (prd, NW), malgré le fait que le parlement avait prolongé cet engagement jusqu'en 2007. Le gouvernement estime que la menace d'attentats terroristes implique que les mesures de protection prises pour surveiller les représentations étrangères soient maintenues à un niveau de durabilité élevé. Pour le Conseil fédéral, **il n'existe pour l'instant pas d'alternative aux engagements subsidiaires de l'armée**. De plus, les cantons concernés n'ont pas, selon lui, de moyens propres suffisants pour garantir à eux seuls le surcroît de protection dont ont besoin les représentations étrangères. Il a précisé qu'il examinerait, sur la base d'une appréciation menée sur la situation et en fonction de l'effectif du personnel des corps cantonaux de police, si une réduction échelonnée des engagements de l'armée en service d'appui était possible. Les cantons, au travers de la Conférence des directeurs cantonaux compétente, ont demandé en fin d'année que le DDPS mette fin rapidement au système actuel. La Conférence a décrit cet engagement de longue durée de l'armée pour la protection des ambassades comme contestable du point de vue de la Constitution, et dommageable au système de l'armée de milice et des cours de répétition. Le canton et la ville de Berne, de même que la ville de Genève, se sont par contre déclarés prêts à reprendre entièrement la protection des ambassades dès 2008, pour autant que la Confédération finance cette prestation.⁵¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 10.05.2006
ELIE BURGOS

Les débats autour de la question de la surveillance d'ambassades par l'armée s'est poursuivi durant l'année sous revue. Une **initiative parlementaire des Verts, déposée en 2004, a été rejetée** par 115 voix contre 60 au Conseil national. Les Verts, qui dénonçaient une augmentation spectaculaire du nombre de jours de service militaire consacrés à des missions intérieures – surveillance d'ambassades notamment –, demandaient une démilitarisation de la sécurité intérieure, et une séparation plus claire entre les tâches dévolues à l'armée et à la police.⁵²

ANDERES
DATUM: 25.08.2006
ELIE BURGOS

L'armée suisse s'est engagée, à la demande de l'ONU, à soutenir le **programme civil de déminage au Liban**, avec un total de 1300 systèmes de déminage.⁵³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.04.2007
ELIE BURGOS

Lors d'une visite en Suisse au mois d'avril, le nouveau Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré souhaiter que la Suisse augmente ses **engagements à l'étranger** pour des missions de maintien de la paix.⁵⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.11.2007
ELIE BURGOS

Au cours de l'année sous revue, la question du **maintien du mandat de la Swisscoy** dans la province du Kosovo en Serbie du Sud s'est posée au regard d'une possible déclaration d'indépendance du Kosovo. Le DDPS a toutefois précisé en fin d'année que le contingent suisse serait maintenu même en cas de déclaration unilatérale d'indépendance, et cela jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité de l'ONU lève la résolution 1244 qui en constitue la base légale.⁵⁵

ANDERES
DATUM: 15.01.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Anlässlich der **Syrien-Konferenz** vom 22. Januar 2014 in Montreux unterstützte die Armee im Assistenzdienst die Kantone Waadt und Genf bei den Sicherheitsmassnahmen. Der Bundesrat hatte am 15. Januar 2014 den Einsatz von maximal 500 Armeeingehörigen während sechs Tagen bewilligt. Es wurden Dienste wie der Schutz von Objekten und Personen, die Sicherung des Luftraumes, Transporte in der Luft und am Boden, sowie die Bereitstellung von Material wie zum Beispiel Funkmittel und Absperrgitter erbracht.⁵⁶

ANDERES
DATUM: 26.01.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Auch 2014 wurde die Sicherheit des **WEF** Jahrestreffens in Davos durch die Armee gewährleistet. Dabei standen bis zu 3'100 Armeeeingeborene zu Gunsten des Kantons Graubünden im Einsatz. Das Parlament hatte für den Einsatz der Armee im Assistenzdienst vom 13. bis 27. Januar 2014 eine Obergrenze von maximal 5'000 Armeeeingeborenen festgelegt, die jedoch nicht ausgeschöpft werden musste. Obwohl die Luftwaffe eine Regelwidrigkeit im eingeschränkten Luftraum über Davos verzeichnete, verlief der Einsatz insgesamt reibungslos und ohne gravierende Zwischenfälle oder Unfälle.⁵⁷

ANDERES
DATUM: 06.12.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Eine positive Bilanz wurde aus dem Armeeeinsatz anlässlich der **OSZE Ministerkonferenz** in Basel gezogen. Für die Armee verlief der Einsatz zugunsten des Kantons Basel-Stadt und der Konferenz erfolgreich und ohne sicherheitsrelevante Zwischenfälle. Zu den Leistungen der Armee gehörten Objektschutz, die Sicherung des Luftraumes, Führungsunterstützung sowie logistische Unterstützung für die zivilen Sicherheitspartner. Während des Assistenzdienstes standen pro Tag durchschnittlich knapp 2'700 Armeeeingeborene im Einsatz.⁵⁸

Militärorganisation

BERICHT
DATUM: 26.09.1991
SERGE TERRIBILINI

En décembre 1990, suite aux révélations de la commission d'enquête parlementaire (CEP DMF), les Chambres chargèrent, par le biais d'une motion (Motion 5), le Conseil fédéral d'enquêter sur d'éventuelles relations entre l'organisation suisse P-26 et d'autres organismes similaires fonctionnant ou ayant fonctionné dans certains pays européens (Organisations mises au grand jour par plusieurs enquêtes et révélations journalistiques, par exemple le réseau Gladio). Le gouvernement demanda alors au juge instructeur neuchâtelais Pierre Cornu de mener une enquête administrative. Celle-ci conclut à la réalité de l'existence d'entités de résistance (dites «stay behind organizations») dans divers pays européens, dont les représentants se réunissaient au sein de comités internationaux; ces derniers n'étaient cependant pas liés organiquement à l'OTAN, comme certaines rumeurs médiatiques le firent initialement croire. L'organisation secrète de résistance suisse **P-26** et le service spécial **P-27** ne participèrent pas à ces comités et n'entretenaient aucun contact avec eux. Par contre, ils **eurent des relations bilatérales relativement étroites avec les services officiels britanniques**. Ces contacts consistaient en la participation réciproque de cadres à des exercices et cours organisés dans les deux pays et auraient notablement influencé la structuration des organismes helvétiques.

D'autre part, la Suisse acquit, à la fin des années quatre-vingts et après approbation du chef de l'Etat-major général, du président de la délégation parlementaire des finances et du directeur du contrôle fédéral des finances, des moyens de communication appartenant au système Harpoon. Il était prévu d'installer une centrale de transmission de ce type en Grande-Bretagne, mais cette idée ne fut pas concrétisée. A ce propos, les conclusions de l'enquête mettent en doute la pertinence d'un tel achat en regard de la neutralité suisse, le système Harpoon devant être, à terme, employé par l'ensemble des organismes «stay behind» du continent.

L'investigation précise par ailleurs que, subjectivement, il n'y a pas eu violation de secrets militaires et de fonction puisque, si les cadres des P-26 et 27 ont communiqué aux services britanniques des informations confidentielles, ils n'ont pas voulu agir à l'encontre des intérêts de l'Etat.

Cependant, certaines sources journalistiques ont continué de s'interroger sur l'indépendance réelle des deux organismes suisses; en effet, il semblerait que les analogies entre le P-26 et les structures «Stay behind» européennes soient fort nombreuses, notamment en ce qui concerne les fondements idéologico-politiques, le mode de recrutement, l'organisation, les procédés d'instruction, les scénarios d'action et les moyens techniques (Harpoon).⁵⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.10.1993
MARIANNE BENTELI

Ende Oktober inspizierten vier deutsche Offiziere im Rahmen der KSZE die Übungstätigkeit der Schweizer Armee. Dies war die erste Inspektion dieser Art auf schweizerischem Territorium.⁶⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Le gouvernement a accueilli avec intérêt le projet de l'OTAN de «partenariat pour la paix». Celui-ci, initié par les Etats-Unis, vise à créer une sorte d'espace militaire européen axé en premier lieu sur le maintien de la paix et dans lequel les nations non-membres de l'Alliance atlantique (pays de l'Est et pays neutres) pourraient s'intégrer selon leur convenance. Ce système de rapprochement à la carte a particulièrement séduit les chefs du DMF et du DFAE qui ont considéré ce projet comme compatible avec leurs objectifs de politique étrangère, soit renforcer l'engagement international de la Suisse en matière de politique de sécurité, notamment dans les domaines du maintien de la paix, de l'action humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe, tout en maintenant sa neutralité. Alors que les pays de l'Est et la Scandinavie ont répondu rapidement et favorablement à l'invitation, les autorités helvétiques, malgré leur opinion positive, ont tardé à prendre position, préférant attendre le résultat du vote sur les casques bleus. Ce dernier projet permettait en effet à la Suisse d'entamer une participation au niveau international à des opérations de maintien de la paix, ce qui aurait grandement facilité un rapprochement avec l'OTAN. Le refus en votation populaire de la création d'un tel corps a conduit le gouvernement à renvoyer à plus tard toute démarche visant à prendre part au «partenariat pour la paix». ⁶¹

POSTULAT

DATUM: 19.09.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a rejeté un postulat Alder (ps, SG) invitant le gouvernement à présenter un rapport sur les moyens de contrôle de l'armée en vigueur dans les pays européens ainsi que sur les éventuelles mesures à prendre en vue d'améliorer la surveillance des forces militaires par les autorités civiles. La majorité de la grande chambre a en effet estimé qu'un tel rapport était inutile et dépassé alors que de nouvelles structures étaient sur le point d'être mises en place. ⁶²

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 04.09.1997
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite à une large procédure de consultation, **le Conseil fédéral a adopté les modalités d'application de la loi** sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) relatives à l'engagement des troupes dans des tâches de police. Si les ordonnances prévoyant l'envoi de soldats aux frontières en cas de vagues d'immigration massives ainsi que l'appui aux forces civiles de police lors d'événements extraordinaires (conférences internationales) ont été adoptées sans grandes modifications, il n'en est pas allé de même pour l'ordonnance prévoyant l'engagement de l'armée aux fins de maintien de l'ordre en cas de graves troubles intérieurs (manifestations violentes par exemple). Alors que le projet initial prévoyait d'engager pour cette tâche des troupes de milice (fusiliers territoriaux), le gouvernement a en effet décidé que seuls le bataillon de police et le corps des garde-fortifications – composés de soldats soit professionnels soit exerçant, au civil, dans des services de sécurité – pourraient être amenés à seconder les forces cantonales de police lors de troubles de l'ordre public. Justifiant cette modification de l'ordonnance, l'exécutif a relevé que ce changement répondait aux légitimes inquiétudes exprimées par nombre de milieux consultés (cantons romands, partis de gauche, GSsA, Société suisse des officiers): de l'avis quasi général, l'engagement de soldats de milice peu aguerris à ce genre d'opérations délicates faisait courir des risques de dérapage inacceptables. ⁶³

BERICHT

DATUM: 29.08.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Un groupe de travail sur la politique de sécurité présidé par le radical appenzellois Otto Schoch, un ancien conseiller aux Etats, a également rendu un rapport sur le futur de la défense nationale. Ce groupe a été constitué en 1990 à la demande du Département de la défense. Plusieurs personnalités politiques et scientifiques de milieux divers y ont participé. Contrairement au rapport Brunner qui estimait une **adhésion à l'OTAN** prématurée, **ce groupe s'est montré favorable** à une telle mesure. Il s'est aussi prononcé pour une refonte du système de milice basée sur le volontariat plutôt que la conscription obligatoire. ⁶⁴

BERICHT

DATUM: 01.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Sous la présidence de l'ancien ambassadeur Edouard Brunner, **la Commission d'étude pour les questions stratégiques a remis un rapport** qui analyse la nouvelle donne mondiale en matière de menaces pour la sécurité de la Suisse et propose des solutions pour adapter sa politique en la matière. Ce rapport est le **prélude à la nouvelle réforme de l'armée** qui prendra le nom d'armée «XXI» et devrait débiter au plus tôt en 2003. Pour ce qui est de la **situation géostratégique**, le Commission Brunner pose que la Suisse se trouve dorénavant dans un espace élargi de sécurité, contrairement à une dizaine d'années plus tôt et qu'elle n'en a pas encore pris pleinement conscience.

Même si des foyers d'instabilité subsistent non loin du territoire helvétique comme dans les Balkans, le rapport considère comme peu prévisible une situation militaire classique ayant des conséquences directes pour la Suisse, si ce n'est sous la forme de dysfonctionnements économiques, sociaux ou démographiques.

A propos des **menaces**, des dangers nouveaux et des moyens d'y faire face, la Commission dresse d'abord le constat que selon toute vraisemblance, les Etats entourant la Suisse n'entreront plus en conflit armé entre eux et n'attaqueront pas la Suisse. L'hypothèse d'un échec total de l'intégration européenne ne pourrait en aucun cas survenir de manière imprévisible et soudaine. Aussi, c'est en contribuant à renforcer cette dynamique que la Confédération peut le mieux protéger ses intérêts. La Commission Brunner prend également acte du fait que cette fin de siècle est marquée par une forte tendance des pays démocratiques à collaborer afin d'assurer la paix à long terme. Elle recommande ainsi que la Suisse dépasse ses vieilles réticences face à tout engagement international, et qu'elle s'engage plus intensément dans la coopération, surtout dans les domaines de l'instruction, de la technologie et de la politique de sécurité. Elle suggère de mettre un accent particulier sur les secteurs de l'exploration par satellites, de la surveillance de l'espace aérien et du renseignement. Concernant la sécurité intérieure, la Commission met en évidence également des insuffisances dans la coopération internationale et par conséquent recommande de trouver des modalités permettant de se rapprocher de l'espace de sécurité européen.

Selon le rapport, la Suisse est donc puissamment armée face à des périls devenus improbables et démunie face aux dangers véritables. C'est pourquoi il lui est préconisé **d'adapter les effectifs et l'équipement aux nouvelles priorités** du moment, tout en conservant cependant un savoir-faire militaire et industriel pouvant être réactivé en cas de besoin. Il s'agirait par exemple d'étudier la possibilité d'attaques ciblées de missiles provenant de pays lointains. Par ailleurs, la Commission montre que les formes que peuvent prendre les menaces n'ont pas toutes des réponses militaires. Ainsi en va-t-il des catastrophes naturelles et technologiques pouvant avoir un impact transfrontalier, du crime organisé, du terrorisme, de la prolifération des armes atomiques, biologiques et chimiques, des pressions internationales, des perturbations dans le domaine de l'informatique, de l'information et de la désinformation ainsi que des désordres, des conflits intérieurs et de la criminalité. Selon l'avis exprimé dans le rapport, il devrait être constitué au sein de l'armée un corps d'intervention capable de gérer le danger d'interventions terroristes lourdes.

Concernant les **migrations**, même si elle reconnaît qu'elles ne constituent pas une menace stratégique à proprement parler, la Commission Brunner recommande d'en atténuer les causes par le biais de l'aide, de la coopération et de l'assistance, mais pose la tradition humanitaire comme devant être maintenue. Toutefois, en cas de situation extraordinaire, les services de la police frontière devraient être renforcés par l'armée.

Dans le domaine de la **solidarité internationale**, la Commission s'est prononcée pour que la Suisse participe dorénavant plus activement et non plus seulement de façon financière et verbale. A cet effet, elle recommande que soit mis sur pieds un corps suisse de solidarité, capable d'intervenir dans des missions de secours, de paix et d'appui aux civils. Cette unité serait armée pour sa propre défense et disposerait de moyens de transport autonomes. Elle serait incorporée à l'armée. En outre, la commission recommande la création d'un centre de formation opérationnelle pour les activités de déminage.

Quant à la **neutralité armée**, elle doit être adaptée à la lumière des nouvelles réalités, suggère le rapport. Il s'agit de continuer dans la voie suivie jusqu'alors, soit une interprétation souple et pragmatique de ce concept. Ainsi, en aucun cas, la neutralité ne doit devenir un obstacle à des engagements nécessaires pour la sécurité et la dignité de l'Etat. Pour le moins, la collaboration avec l'OTAN dans le cadre du PPP et d'autres formes de coopération doivent être favorisées.

Pour ce qui est des conséquences pour les instruments de la politique de sécurité, la Commission Brunner s'est prononcée pour le **maintien de l'armée de milice**, dont elle reconnaît également la valeur pour la cohésion de l'Etat. Toutefois, elle propose des aménagements de ce système, comme par exemple l'accomplissement de l'obligation de servir en une seule période et la formation d'unités professionnelles pour des tâches spécifiques (corps de solidarité, missions à risques, technologies sophistiquées). Elle recommande également de donner la compétence aux cantons d'organiser la protection civile et d'en réduire fortement les effectifs. L'obligation de servir pourrait être effectuée au sein de cette dernière. Autre innovation proposée: la création d'un Conseil de sécurité dépendant directement du président de la Confédération. Cet organe serait à même de prévenir et de gérer les crises et constituerait un instrument réformé du service des renseignements. Enfin, le rapport Brunner conclut en signifiant qu'une défense efficace passe par la conviction des citoyens et que par conséquent, il faut définir une ligne qui soit claire, susceptible de recueillir une plaine adhésion.⁶⁵

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 24.10.2001
FRANÇOIS BARRAS

En moins de deux semaines, deux rixes entre des recrues et des jeunes civiles ont fait les titres des journaux. D'abord à Aarau (AG), puis à Payerne (VD), **des militaires ont été pris à partie par des groupes de jeunes** qui les ont ensuite molestés assez violemment pour blesser sept d'entre eux, selon la police. Les agresseurs ont été arrêtés, mais l'affaire a été jugée suffisamment grave pour que des mesures soient prises par l'État major: par lettre, le chef des Forces terrestres Jacques Dousse a ordonné aux soldats de ne plus sortir qu'en groupe. Il a aussi enjoint les commandants d'école à rappeler à leurs troupes comment se comporter en cas d'agression. Une pétition «Pour la protection des soldats suisses» a été déposée à la Chancellerie fédérale, nantie de 22'956 signatures, exigeant que les auteurs de ces actes de violence soient punis et, le cas échéant, renvoyés de Suisse.⁶⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.05.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le DDPS a lancé au printemps **une grande campagne d'information** intitulée : « La sécurité : un avenir assuré » afin de **repourvoir ses rangs en militaires professionnels** (officiers et sous-officiers) et contractuels (un à trois ans d'engagement). La publicité est faite dans les écoles de recrues, celles de cadres, dans le public ainsi que par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone gratuit, en fonction 24 heures sur 24, et d'un site internet. Il s'agit avant tout, avec un budget de CHF 2.5 millions, de présenter les professions et les formations offertes par l'armée, cela afin de faire passer l'effectif de l'encadrement professionnel des forces terrestres et aériennes de 1800 à 3500 instructeurs. Les militaires contractuels se verront offrir, dans un cadre légal relativement rigide cependant, des conditions de travail aussi attrayantes que possible. Pour les officiers, la formation d'un ou trois ans suivie à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich leur donnera un titre de « Bachelor en sciences politiques » reconnu sur le plan international. Les sous-officiers seront formés à l'école des sous-officiers de carrière d'Herisau. La réforme Armée XXI a pour conséquence une complexification de l'instruction. De plus, les effectifs globaux et la durée du service seront réduits. Toutes ces modifications rendent le système traditionnel de paiement de galons inopérant et obligent l'armée à rechercher des cadres qualifiés. Les militaires contractuels seront avant tout affectés à l'instruction de base, des officiers et sous-officiers de milice devraient se charger de l'encadrement après l'Ecole de recrue.⁶⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.12.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Verhandlungen zur **Umsetzung des Übereinkommens über Streumunition** wurden nach der Publikation einer Botschaft des Bundesrates Anfang Juni 2011 neu aufgenommen. Das im Übereinkommen festgesetzte Verbot der Verwendung, Entwicklung und Produktion, des Erwerbs und Transfers sowie der Lagerung von Streumunition hatte in den Räten keine Diskussionen verursacht. Doch durch die Vorgaben in der internationalen Konvention musste das schweizerische Kriegsmaterialgesetz (KMG) revidiert werden. Als Erstrat widmete sich die kleine Kammer dem Geschäft. Die vom Bundesrat beantragten Änderungen, die von der SiK-SR den Ratsmitgliedern allesamt zur Annahme empfohlen wurden, wurden angenommen. Für einige Verwirrung sorgten unklare Definitionen über die indirekte und direkte Finanzierung von Gesellschaften oder Tätigkeiten, die im Zusammenhang mit dem Vertrieb oder der Entwicklung von Streumunition stehen. Diese konnte die SiK-SR jedoch mit einer präziseren Terminologie in den betreffenden Gesetzesartikeln beheben, so dass sowohl dem Übereinkommen zugestimmt wurde als auch die Änderungen am KMG genehmigt wurden. Damit wurde das Geschäft an den Nationalrat überwiesen, der sich im Dezember damit befasste. Vor der Beratung wurde im Nationalrat ein Ordnungsantrag auf Absetzung des Geschäfts bis zum Eintreffen des Berichtes zur Zukunft der Artillerie (Po. 11.3752) abgewiesen. Der Sprecher der SiK-NR, Walter Müller (fdp, SG), trug im Nationalrat die Standpunkte der Kommission vor, deren Mehrheit Nichteintreten auf die Vorlage beantragt hatte. Einer langen, emotional geführten Diskussion, vorwiegend um die Rolle der Armee und deren Verteidigungsauftrag, folgte die Abstimmung, in der sich eine Koalition der Linken und bürgerlichen Mitteparteien gegen die SVP für ein Eintreten durchsetzte. Das Geschäft wurde zur Detailberatung in die SiK-NR zurückgewiesen. Diese fand nicht mehr im Berichtsjahr statt.⁶⁸

Die Verhandlungen zum **Übereinkommen über Streumunition** und den damit zusammenhängenden Änderungen des **Schweizerischen Kriegsmaterialgesetzes (KMG)** wurden im März des Berichtsjahres wieder aufgenommen. Das Übereinkommen statuiert ein umfassendes Verbot der Verwendung, Entwicklung und Produktion, des Erwerbs und Transfers sowie der Lagerung von Streumunition. Der Bundesrat hatte es Ende 2008 ratifiziert. Die Umsetzung des Verbots von Streumunition hat allerdings Auswirkungen auf das KMG, da noch Bestände von Streumunition in der Schweiz vorhanden sind und Streumunition in der Artillerie noch als Bewaffnung verwendet werden kann. 2011 wurde die Botschaft mit marginalen Änderungen, vorwiegend Wortpräzisierungen, vom Ständerat angenommen und dem Nationalrat überwiesen. Der Nationalrat war Ende 2011 auf das Geschäft eingetreten, hatte dieses jedoch zur Detailberatung zurück an seine SiK übertragen. Diese hatte sich Anfang 2012 damit auseinander gesetzt und im März gelangte das Geschäft wieder in den Nationalrat. Die Ratifizierung des Übereinkommens über Streumunition war weder im Vorjahr noch im Berichtsjahr umstritten. Diskutierte Anpassungen betrafen jeweils nur das KMG. Ein Änderungsantrag betraf das Verbot der Finanzierung von Entwicklung, Herstellung oder Erwerb dieser verbotenen Munition. Der betreffende Artikel im KMG regelte unter anderem die indirekte Finanzierung. Die indirekte Finanzierung sollte verboten werden, wenn damit eine direkte Finanzierung umgangen werden soll. Eine Minderheit Hiltbold (fdp, GE) verlangte, die indirekte Finanzierung gänzlich zu verbieten, unabhängig davon, ob damit eine direkte Finanzierung umgangen werden soll. Nach einigen Wortmeldungen wurde allerdings der Antrag der Mehrheit der SiK-NR angenommen und damit der Beschluss des Ständerates bestätigt. Eine redaktionelle Anpassung im französischen Text wurde in der Differenzvereinbarung vom Ständerat ebenfalls diskussionslos akzeptiert. Die Schlussabstimmungen zur Annahme des Übereinkommens über Streumunition sowie über das Kriegsmaterialgesetz fielen deutlich aus: Das KMG wurde mit 153 zu 31 im Nationalrat und einstimmig im Ständerat angenommen, das Übereinkommen über Streumunition wurde mit 151 zu 32 und ebenfalls einstimmig (SR) angenommen. Damit wurden beide Geschäfte angenommen und abgeschlossen.⁶⁹

Im August verabschiedete der Bundesrat seine Botschaft zur Änderung des Bundesgesetzes über die Zuständigkeiten im Bereich des **zivilen Nachrichtendienstes (ZNDG)**. Im Hinblick auf eine mögliche Lücke bezüglich des Zugriffs auf die Datenbank ISAS, ortete der Bundesrat Handlungsbedarf. ISAS beinhaltet sicherheitspolitisch bedeutsame Auslandsdaten, war als Pilotprojekt angedacht und 2012 verlängert worden. Die Änderung des ZNDG ist eine vorsorgliche gesetzliche Grundlage, damit das Datenbearbeitungssystem ISAS lückenlos weiterbetrieben werden kann. Bis anhin stützte sich die Datenbearbeitung durch ISAS auf Verordnungsrecht. Nach einer positiv bewerteten Testphase sollten die entsprechenden Regelungen fortan auf Gesetzesstufe verankert werden. Die Struktur des ZNDG musste dahingehend angepasst werden. Mit der Schaffung der gesetzlichen Grundlage für ISAS sollen vor allem grundsätzliche Aspekte um den Zweck, den Inhalt und die Struktur des Informationssystems, Zugriffsrechte sowie Regelungen über die Weitergabe von sensiblen Personendaten an in- und ausländische Behörden geregelt werden. Der Ständerat befasste sich Anfang Dezember mit der Vorlage. Einziger Diskussionspunkt war eine Norm über die Archivierungspflicht von Unterlagen. Diese im Archivierungsgesetz ausgeführte Maxime wurde vom Bundesrat unterminiert, als er auf Verordnungsstufe beschlossen hatte, Daten von ausländischen Diensten zu vernichten, statt zu archivieren. Die Geschäftsprüfungsdelegation hatte dies moniert und zuhanden der SiK des Ständerates interveniert. Auf Antrag der Kommission sollte der Ständerat eine diesbezügliche Regelung erlassen. Der Vorschlag der GPDel wurde von der SiK mit einer entscheidenden Änderung aufgenommen. Auf Antrag von Paul Niederberger (cvp, NW) muss der Bundesrat über die Verlängerung der Schutzfrist für die Einsicht in Geheimdienst Dokumente befinden und nicht der zuständige Geheimdienst. Bundesrat Maurer gab zu bedenken, es sei umständlich „jede Historikeranfrage“ der Regierung unterbreiten zu müssen, wehrte sich jedoch nicht gegen den Vorschlag. In der Gesamtabstimmung wurde das Geschäft einstimmig dem Nationalrat überwiesen. Dieser wird es 2014 behandeln.⁷⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.03.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Mitte März 2014 gelangte die Änderung des Bundesgesetzes über die **Zuständigkeiten im Bereich des zivilen Nachrichtendienstes** (ZNDG) in den Nationalrat, dessen sicherheitspolitische Kommission (SiK) Eintreten einstimmig beschlossen hatte. Grundsätzlich standen alle Fraktionen hinter der vom Ständerat verabschiedeten Fassung. Einzig die SP-Fraktion zeigte sich engagiert und wollte, so Fraktionssprecherin Graf-Litscher (sp, TG), die vorliegende Version noch optimieren. Zwei Minderheitsanträge wurden vorgetragen. Neben der Überprüfung auf die Erheblichkeit und Richtigkeit der zu erfassenden Personendaten sollten zusätzliche Einschätzungen über die Berechtigung einer Fichierung vorgenommen werden müssen. Zweitens sollten Erkenntnisse des Nachrichtendienstes den Strafverfolgungsbehörden nicht auf Anfrage zur Verfügung gestellt, sondern auf Eigeninitiative des NDB unverzüglich gemeldet werden. Beide Anträge fanden jedoch im Ratsplenum keine Mehrheit und wurden jeweils deutlich abgelehnt. Bundesrat Maurer gab in seinem Votum zu bedenken, dass es sich bei diesem Gesetz um eine Übergangsgesetzgebung handle und deswegen keine Praxisänderungen angestrebt werden sollten. Mit der Ablehnung der Minderheitsanträge stand nun noch die ständerätliche Fassung im Raum, welche in der Gesamtabstimmung mit 167 zu 1 Stimme deutlich gutgeheissen wurde. Das deutliche Votum aus dem Nationalrat setzte sich in den jeweiligen Schlussabstimmungen fort; die kleine Kammer verabschiedete die Vorlage einstimmig mit 42 Stimmen, der Nationalrat segnete sie mit 194 ebenfalls einstimmig ab.⁷¹

ANDERES
DATUM: 19.11.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die seit 2012 gängige Pflicht, sich bei Dienstantritt aus Sicherheitsgründen mittels eines gültigen amtlichen Dokuments auszuweisen, wurde ins **Dienstreglement** aufgenommen. Mit der Revision wurden neu einerseits die Ausweispflicht der Angehörigen der Armee sowie andererseits die Identitätskontrollpflicht der Schweizer Armee im Dienstreglement geregelt. Dies hatte der Bundesrat in seiner Sitzung am 19. November 2014 beschlossen.⁷²

ANDERES
DATUM: 09.11.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Seit einigen Jahren arbeitet der Bund, gemeinsam mit mehreren weiteren Akteuren, an verschiedenen Programmen zur Bewältigung neuer Bedrohungen aus dem digitalen Raum. Diesen als „Cyber-Risiken“ umschriebenen, im Zuge der Digitalisierung vermehrt auftretenden Komplikationen und/oder Angriffen wird unter anderem auch mit einer Cyber-Strategie begegnet. Diese Strategie wird dezentral umgesetzt, wobei die Melde- und Analysestelle Informationssicherung (MELANI) eine zentrale Rolle innehat. Damit ist aufgrund des Kooperationsmodells bei MELANI zwischen ISB und NDB direkt auch der Nachrichtendienst des Bundes involviert. Innerhalb des VBS hat aber auch die Armee den Auftrag, sensible IT-Infrastrukturen und Systeme zu schützen. Dafür wurde bis anhin auf die Nutzung sicherer Netze vertraut, gerade auch im militärischen Tagesbetrieb. Zur Informations- und Objektsicherheit wurde zudem innerhalb des Verteidigungsdepartementes eine gleichnamige Stelle eingerichtet. Um nun der weiteren Entwicklung im Cyberbereich zu begegnen, wurde ein **Aktionsplan Cyber-Defence** ausgearbeitet. Diese auf Anregung von Departementsvorsteher Guy Parmelin 2016 lancierte Massnahme soll bis 2020 umgesetzt werden und die bereits laufenden Vorgänge im Rahmen der nationalen Strategie zum Schutz der Schweiz vor Cyber-Risiken ergänzen.

Der Aktionsplan Cyber-Defence ist ein rein auf das VBS bezogenes Strategiepapier, das mit einer Standortbestimmung im Sommer 2016 angestossen worden war und im folgenden Herbst eine Strategie hervorgebracht hatte, deren Umsetzungsplan im Sommer 2017 verabschiedet wurde. Gemäss dem Aktionsplan ist dieser vorerst als Orientierungshilfe anzusehen, er bedeute jedoch einen zwingenden ersten Schritt, weil eine Anpassung an neue „Herausforderungen im Cyber-Raum ein wichtiges Thema unserer Sicherheitspolitik geworden ist.“

Als operative Ziele wurden drei Bereiche definiert. Das VBS soll erstens seine eigenen Systeme und Infrastrukturen jederzeit schützen und verteidigen können. Zweitens soll es möglich werden, militärische und nachrichtendienstliche Operationen im Cyber-Raum durchzuführen. Ferner sollen drittens zivile Behörden im Falle von Cyber-Angriffen unterstützt werden können. Diese Zielvorgaben verlangen jedoch eine genügende Ausstattung mit finanziellen, aber auch personellen Ressourcen – ein Unterfangen, das auf der politischen Bühne auszutragen sein wird.

Die Rekrutierung von geeignetem Milizpersonal beispielsweise mittels neu zu schaffender Cyber-RS, wie im Parlament inzwischen gefordert wurde, wurde im Aktionsplan als nicht zielführend beschrieben. Im Papier ist von einem Bedarf von 166

Stellen die Rede, wovon etwa 100 neu zu schaffen wären. Bezüglich Finanzierung wurden keine präzisen Zahlen genannt, eine Schätzung geht jedoch von etwa 2 Prozent des Jahresbudgets des VBS aus. Ob der gesamte Bereich der Cyber-Abwehr, also auch ausserhalb des VBS und der Armee, durch ein Cybersecurity-Kompetenzzentrum organisiert werden könnte, wurde im Aktionsplan nicht genauer ausgeführt. Unter der Bezeichnung „CYD-Campus“ wurde jedoch eine Plattform zur vertieften Zusammenarbeit skizziert, deren Entwicklung noch abgewartet werden muss.⁷³

Ausrüstung und Beschaffung

BERICHT
DATUM: 14.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

En réponse au postulat Haering (ps, ZH) de 1999 qui invitait le Conseil fédéral à présenter en détail les données statistiques, les objectifs et les instruments mis en œuvre dans son engagement en faveur du désarmement, **le Conseil fédéral a rendu public un rapport sur la politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse 2000**. Celui-ci propose une analyse géopolitique globale des forces en présence, notamment le redéploiement des armes de destruction massive suite à la disparition des deux blocs traditionnels de la Guerre Froide. Le rapport met l'accent sur la coopération inter-étatique et le partenariat en matière de sécurité. D'un panorama très complet, il reprend les grandes lignes des recommandations et orientations émises dans le cadre de RAPOLSEC 2000.⁷⁴

MOTION
DATUM: 13.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Afin de **lutter plus concrètement contre la prolifération d'armes nucléaires** en Europe et dans le monde, le parlementaire Roland Wiederkehr (pep, ZH) a enjoint le Conseil fédéral à proposer l'adjonction d'un article au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que la Suisse a signé. Cet article désirait fixer des mesures de droit international contraignantes, afin d'interdire à terme l'emploi de ces armes de destruction massive. Il se serait accompagné d'une démarche envers l'Autriche, afin de se joindre à elle dans la création d'une zone européenne exempte d'armes nucléaires, selon les principes de l'ONU. La motion a été jugée irréaliste par le Conseil fédéral, qui a rappelé qu'un tel amendement devrait obtenir l'approbation des cinq Etats nucléaires actuels, lesquels le refuseraient évidemment. Même principe pour la création d'une zone dénucléarisées en Europe, avec le voisinage de l'OTAN et de la Russie. Une courte majorité des conseillers nationaux s'est ralliée à l'avis du gouvernement en **refusant la motion** (73 contre, 68 pour).⁷⁵

MOTION
DATUM: 15.06.2006
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, **le Conseil national a rejeté deux motions qui visaient à empêcher les exportations de matériel de guerre**. La première (**Mo. 05.3710**), déposée en 2005 par la Commission de politique extérieure du Conseil national, avait fait suite aux remous politiques qu'avaient déclenché les exportations de chars à destination de l'Irak et du Pakistan, deux pays où la situation politique est délicate et où des conflits se déroulaient encore. La Confédération ne pouvait en effet recevoir aucune garantie que ce matériel serait utilisé à des fins non militaires (opérations de police). Malgré le fait que les exportations d'armes à destination de ces deux pays n'ont finalement pas eu lieu et que l'objet de la motion était ainsi devenu caduque, le rapporteur de la commission, le radical John Dupraz (GE) a demandé au plénum d'adopter la motion à titre symbolique. Il n'a toutefois pas été suivi, puisque celle-ci a été rejetée par 71 voix contre 63. La seconde motion (**Mo. 04.3292**), déposée en 2004 par le socialiste bernois Paul Günter, demandait deux choses au Conseil fédéral : premièrement, revenir sur sa décision du 31 mars 2004 d'exporter du matériel de guerre à destination de l'Arabie Saoudite, et, deuxièmement, d'interdire à l'avenir les exportations de matériel de guerre à destination de ce pays. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion en question au titre que, d'une part, revenir sur sa décision était irrecevable au nom de la sécurité du droit notamment, et que, d'autre part, d'autres pays affiliés aux régimes internationaux de contrôle des exportations (dans l'UE entre autres) avaient une attitude similaire à celle qu'il avait adoptée. Le Conseil fédéral a ajouté que les exportations d'armes vers l'Arabie Saoudite sur les dernières années représentaient de toute façon des sommes très petites. Le plénum a suivi l'avis du gouvernement et rejeté la motion Günter par 90 voix contre 66.⁷⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.06.2006
ELIE BURGOS

Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a fait un retour remarqué sur la scène politique nationale durant l'année sous revue, en **lançant une initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»**. Cette initiative vise concrètement le matériel de guerre proprement dit, les «biens militaires spéciaux» (les avions d'entraînement du type Pilatus entrant dans cette catégorie par exemple), de même que le matériel pour la production de matériel de guerre (plans de construction par exemple). Les biens à double usage civil et militaire (certains systèmes de communication, entre autres) ne seraient toutefois pas frappés d'une interdiction de vente à l'étranger. Selon les initiateurs, l'interdiction d'exporter des armes conférerait une crédibilité renouvelée à l'engagement humanitaire et à la coopération internationale de la Suisse; elle donnerait également un signal fort en faveur d'une véritable politique de paix contribuant à la construction d'un monde plus pacifique. De plus, la Suisse ne dépend pas économiquement des exportations d'armes. La reconversion des industries d'armement vers des produits civils doit être encouragée, selon eux. L'initiative prévoit à ce titre des mesures d'accompagnement grâce auxquelles la Confédération soutiendra les régions et les employés affectés par l'interdiction d'exportation.⁷⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.05.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a autorisé en début d'année, et contre la volonté de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, l'exportation de 100 mitrailleuses avec leur munition à destination de l'**Arabie Saoudite**, et cela malgré une situation des droits de l'homme jugée «pas idéale».⁷⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 16.10.2007
ELIE BURGOS

L'**initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»**, lancée par le GSsA et soutenue par le PS et les Verts, a formellement **abouti** en fin d'année. Sur 109'530 signatures déposées, 109'224 ont été déclarées valables.⁷⁹

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 17.10.2007
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une question du conseiller national Josef Lang (pe, ZG) relative à l'**exportation de chars Piranha** par la société Mowag à destination de la **Roumanie**, et l'utilisation prévue de ceux-ci par ce dernier pays en Irak et en Afghanistan, le Conseil fédéral a précisé que l'engagement des troupes roumaines et de leur matériel de guerre n'intervenait pas dans le cadre d'une guerre contre l'Irak ou l'Afghanistan, mais suite à des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il a ajouté que l'utilisation de ces chars en Irak et en Afghanistan n'entraîne pas dans le cadre de conflits entre Etats, mais d'opérations visant au rétablissement et au maintien de l'ordre social et étatique. Le gouvernement a donc estimé que ces exportations ne posaient pas problème.⁸⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.11.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de suspendre de manière temporaire la livraison au **Pakistan** de 21 systèmes de défense anti-aérienne «Skyguard» et sa munition, pour un montant de 136 millions de francs, et cela malgré le fait que le Pakistan a pourtant déjà reçu 6 des 21 premiers systèmes promis. Le Conseil fédéral a notamment justifié cette décision au regard de la situation qui règne au Pakistan (instauration de l'état d'urgence).⁸¹

BERICHT
DATUM: 31.12.2007
ELIE BURGOS

En 2007, **la Suisse a exporté pour 464,5 millions de francs de matériel de guerre** vers 66 pays (2006: 397,6 millions de francs). Cela représente une augmentation de 16,8% par rapport à l'année précédente et 0,24% (2006: 0,21%) des exportations totales du commerce extérieur suisse au cours de l'année 2007.⁸²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.08.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son **message** concernant l'**initiative populaire fédérale «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»** au mois d'août. Il a recommandé son rejet, eu égard aux conséquences économiques de celles-ci. En effet, selon le gouvernement, elle reviendrait à supprimer la base existentielle de l'industrie indigène de défense, tributaire, dans la plupart des cas, de l'accès aux marchés d'exportation. Il a ajouté que la fermeture de cette branche remettrait en question la défense nationale. A ce titre, le Conseil fédéral a soutenu la politique actuelle en matière de contrôle des exportations, qui permet de tenir compte de tous les intérêts

concernés.⁸³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 23.02.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

A la fin du mois de février, l'**initiative «Pour la protection face à la violence des armes»** a été déposée avec 106'037 signatures valables. Les objectifs de l'initiative sont de rendre obligatoire le dépôt de l'arme d'ordonnance dans les arsenaux militaires, de supprimer la possibilité d'acheter l'arme d'ordonnance en fin de service, de mettre en place un registre national des armes à feu et de rendre obligatoire l'obtention d'un permis pour les chasseurs et les amateurs de tirs sportifs.⁸⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 16.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En **réaction au dépôt de cette initiative**, le Conseil fédéral a demandé des optimisations afin d'augmenter la sécurité en ce qui concerne les armes d'ordonnance et le DDPS a lancé une consultation des directeurs cantonaux de la police et des affaires militaires ainsi que de la Fédération sportive suisse de tir. En avril, l'armée a décidé de retirer l'arme d'ordonnance à une centaine de militaires en raison de risques d'abus. Cette procédure fait notamment suite à l'assassinat d'une personne à un arrêt de bus à Zürich par un militaire en congé fin 2007. En août, Ueli Maurer a présenté des projets d'ordonnance en vue de prévenir les abus par des mesures militaires et civiles. Ainsi, il projette de donner la possibilité aux militaires de déposer volontairement leur arme d'ordonnance dans les arsenaux cantonaux dès 2010 et d'octroyer la compétence à l'armée de retirer l'arme à titre préventif à un soldat qui montre des signes de dangerosité. Il a proposé également d'obliger les autorités civiles, les médecins, les psychologues et les psychiatres civils à signaler à l'armée les cas potentiellement dangereux et de soumettre l'acquisition de l'arme d'ordonnance après les obligations militaires à un permis d'acquisition d'arme comme toute arme civile. Par ailleurs, le DDPS a proposé dans la révision de la LAAM (voir ici) de donner la possibilité à l'armée d'avoir accès au casier judiciaire afin de permettre des contrôles de sécurité relatif aux personnes (CSP). A la fin de l'année le Conseil fédéral a publié son message concernant l'initiative «Pour la protection face à la violence des armes» en recommandant de la rejeter.⁸⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 01.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Durant l'année sous revue, le parlement a traité le message du Conseil fédéral relatif à l'**initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes»**. Le Conseil fédéral a proposé de la soumettre au peuple sans contre-projet en recommandant de la rejeter. Concernant le volet militaire de l'initiative, il a estimé que des mesures avaient déjà été prises afin d'éviter l'utilisation abusive des armes d'ordonnance. Ainsi, les munitions de poche ne sont plus distribuées et sont en passe d'être totalement récupérées. Les recrues sont soumises à un contrôle de sécurité. Les médecins et les psychologues ont reçu l'autorisation de dénoncer les personnes dangereuses pour elle ou pour les autres auprès de l'armée (voir ici). La possibilité d'entreposer gratuitement l'arme d'ordonnance dans les arsenaux cantonaux a été faite. L'obtention de l'arme après le service a été rendue plus difficile. Les deux chambres ont recommandé de rejeter l'initiative.⁸⁶

Bevölkerungsschutz

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le **système de protection de la population**, qui consiste en une coordination de l'action de cinq types d'organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques comme l'eau ou l'électricité et protection civile), **a été réformé parallèlement à l'armée**. Se basant sur le rapport sur la politique de sécurité de 1999, le gouvernement a estimé que les changements géostratégiques des années 90 avaient rendu la perspective d'une guerre improbable. Le nouveau système a, par conséquent, été conçu pour gérer des catastrophes ou des situations d'urgence. Dans un premier temps, les deux chambres ont accepté, sans trop de discussions, le Plan directeur de la protection de la population (MCF 01.066) définissant les grands axes de la réforme. Bien que déplorée par la gauche, qui a invoqué la tendance européenne, l'obligation de servir a été confirmée, de même que l'obligation de construire des abris de protection civile, contestée par la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga. L'obligation de payer des indemnités pour utiliser les abris publics a été maintenue. Cette redéfinition des priorités n'a pas été aussi controversée que la réforme de l'armée, malgré l'apparition de divergences mineures entre les deux chambres. Au final, les principaux changements concernaient la baisse des effectifs (de 280'000 à 120'000 hommes que l'on pourrait augmenter en cas de conflit armé), une durée du service

obligatoire plus courte (de 50 ans à 40 ans), la libération de militaires ayant déjà accompli leur service, un recrutement centralisé commun avec l'armée de 2 à 3 jours (sans que les conscrits puissent cependant choisir), une instruction de base de 2 à 3 semaines (au lieu de 5 jours). La loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI), a été **acceptée en votation finale** à l'unanimité par la chambre haute (44 voix). Au national, 156 conseillers nationaux ont soutenu la réforme, un parlementaire s'y est opposé et 26 se sont abstenus, essentiellement des socialistes et des verts. C'est à fin novembre qu'un comité bourgeois, dont certains membres appartenaient aussi à celui contre la réforme de l'armée, a annoncé le **lancement d'un référendum contre la loi**. Il estimait notamment que cette nouvelle réglementation ne répondait pas aux menaces actuelles pesant sur la population. Les attentats de New York du 11 septembre 2001 auraient notamment montré que le risque de conflit armé existait et qu'aux guerres conventionnelles, aux dangers du terrorisme, aux catastrophes s'ajoutaient désormais le risque d'attaques biologiques et l'utilisation de l'arme nucléaire dans certaines régions du globe.⁸⁷

ANDERES
DATUM: 20.03.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Am 20. März 2014 fand die **zweite Cyber-Landsgemeinde** des Sicherheitsverbundes Schweiz (SVS) in Bern statt. Ziel dieses Treffens von rund 70 Vertretern von Bund und Kantonen war es, über den aktuellen Stand der Umsetzung der Nationalen Strategie zum Schutz der Schweiz vor Cyber-Risiken (NCS) zu informieren. Seit Ende 2013 befassen sich vier paritätisch zusammengesetzte Arbeitsgruppen mit der Umsetzung einzelner Massnahmen der Strategie in den Kantonen. Ziel dieser Massnahmen ist es, mittels konkreter Produkte die Kantone zu unterstützen, ihre Widerstandsfähigkeit zu erhöhen und Cyber-Risiken zu reduzieren. Drei Arbeitsgruppen erarbeiten in den Bereichen Risikoanalyse und Präventionsmassnahmen, Incident Management und Krisenmanagement Konzepte, Prozesse und fördern den Zugang zu Expertenwissen. Die vierte Arbeitsgruppe dokumentiert Straffälle und erstellt ein Konzept zur Koordination von interkantonalen Fallkomplexen. Der Sicherheitsverbund Schweiz koordiniert in Zusammenarbeit mit der Koordinationsstelle NCS, die beim Informatiksteuerungsorgan des Bundes angesiedelt ist, die Umsetzung der Strategie auf Stufe der Kantone und der Gemeinden.⁸⁸

ANDERES
DATUM: 30.04.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Per Ende April 2014 lag der **Jahresbericht 2013 des Steuerungsausschusses der nationalen Strategie zum Schutz vor Cyber-Risiken** (NCS) vor. Bei vielen der 16 gefassten Massnahmen, vor allem in den Bereichen Prävention und Reaktion, wurden Ende 2013 bereits erste Meilensteine erreicht. So wurden die notwendigen Schritte zur Erstellung eines Lagebildes, das über die Cyber-Bedrohungen Auskunft geben wird, eingeleitet. In den beteiligten Verwaltungseinheiten beim Bund wurden auch nötige, neue Organisationsstrukturen geschaffen, um Cyber-Bedrohungen rasch erkennen zu können und die Handlungsfähigkeit zu erhöhen. Es wurden Grundlagen für die Zusammenarbeit geschaffen sowie einheitliche Methoden unter den beteiligten Stellen etabliert, damit im Falle von Cyber-Angriffen optimal reagiert und Schäden und Auswirkungen möglichst gering gehalten werden können.

Im Rahmen der Mitte 2012 gestarteten NCS verfolgt der Bundesrat drei strategische Ziele: die frühzeitige Erkennung der Bedrohungen und Gefahren im Cyber-Bereich, die Erhöhung der Widerstandsfähigkeit von kritischen Infrastrukturen sowie eine wirksame Reduktion von Cyber-Risiken. Die Koordination der Umsetzungsarbeiten übernahm die bei der Melde- und Analysestelle Informationssicherung (MELANI) angesiedelte Koordinationsstelle NCS. Dort werden die Umsetzungsarbeiten überwacht und für den Einbezug aller Beteiligten gesorgt. Zusammen mit den verantwortlichen Bundesämtern wurden die Meilensteine und der Zeitplan für die jeweiligen Massnahmen definiert und in einer Roadmap festgehalten.⁸⁹

ANDERES
DATUM: 21.11.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im November 2014 führte der **Sicherheitsverbund Schweiz SVS** eine **Übung** zum Fall einer „Pandemie und Strommangellage“ durch. Am gross angelegten Test nahmen sämtliche Kantone, Bundesstellen aller Departemente sowie Armee, Krisenorganisationen, aber auch privatwirtschaftliche Akteure teil. Im Fokus stand die Handlungsfähigkeit von Gesellschaft, Behörden und Wirtschaft im Krisenfall, beziehungsweise deren rasche Wiederherstellung. Der Schwerpunkt der Übung lag auf der politisch-strategischen Ebene: Die Krisenorgane der Kantone und des Bundes gingen dabei unter aktiver Teilnahme der kantonalen Regierungsräte den Prozessen des Krisenmanagements bis zur politischen Entscheidungsfindung nach. In unabhängigen Modulen wurde die Stabsarbeit betrachtet und Diskussionen in Workshops,

Arbeitsgruppen sowie Plenumsveranstaltungen geführt. Der Übung gingen gründliche Vorbereitungen voraus, jedoch wurde in der Folge auch ein detaillierter Evaluationsbericht erwartet. Nach Abschluss der Übung wurde diese bereits als erfolgreich bezeichnet, weil sie wertvolle Erkenntnisse gebracht habe. Zusammen mit der nächsten Konferenz des Sicherheitsverbands Schweiz wird der Schlussbericht als Grundlage zur Weiterentwicklung des Konzepts des Konsultations- und Koordinationsmechanismus für den Sicherheitsverband Schweiz (KKM SVS) verwendet.⁹⁰

-
- 1) BO CE, 1990, p. 99 ss.; Bund, 19.2.90; LNN et NZZ, 20.2.90; De.n., 12.6.90; presse du 7.9.90; Dém., 12.6.90; presse du 7.9.90; USS, 28, 12.9.90.
 - 2) Presse du 8.5.91; NZZ, 28.5.91.
 - 3) BO CN, 1991, p. 903 ss.; BO CN, 1991, p. 934 ss.; NZZ, 8.2.91; presse du 20.4., 1.6., 5.6. et 6.6.91.
 - 4) FF, III, 1992, p. 1 ss.
 - 5) Amtl. Bull. NR, 1993, S. 1402 f.
 - 6) Presse vom 6.11.93; NQ und NZZ, 8.11.93; BZ, 10.11.93.
 - 7) Presse du 24.4.96.
 - 8) FF, 1999, p. 6903 ss.; Presse du 11.6.99.
 - 9) 24h, 5.10.99.
 - 10) TG, 10.8.00.
 - 11) Presse du 4.9.02.
 - 12) Karl W. Haltiner / Andreas Wenger et al., Sicherheit 2006, Forschungsstelle für Sicherheitspolitik der ETH Zürich und Militärakademie an der ETH Zürich, Zürich 2006. Voir aussi : NZZ, 25.8.06.
 - 13) Medienmitteilung Bundesrat vom 29.8.12; AB NR, 2011, S. 112; AB SR, 2010, S. 864.
 - 14) BBI, 2013, S. 1745 ff., S. 7353 ff.; AB SR, 2013, S. 449 ff., 730 ff., 838 f., 934; AB NR, 2013, S. 1264 ff., 1539 ff. und 1774; Montreux-Dokument: www.eda.admin.ch.
 - 15) BBI, 2013, S. 1745 ff., S. 7353 ff.; AB SR, 2013, S. 449 ff., 730 ff., 838 f., 934; AB NR, 2013, S. 1264 ff., 1539 ff. und 1774; Montreux-Dokument
 - 16) lit. Szvircev Tresch und Wenger (2014), Sicherheit 2014
 - 17) AB NR, 2014, S. 130 ff.; AB SR, 2013, S. 915 ff.; Bericht SiK-NR vom 4.11.13..pdf; BZ, Blick, TA, 7.3.14; SoZ, 9.3.14
 - 18) Medienmitteilung VBS vom 12.11.14..pdf
 - 19) AB NR, 2014, S. 2188 ff.; AB NR, 2014, S. 2321; AB NR, 2014, S. 2389; AB SR, 2014, S. 1063 ff.; AB SR, 2014, S. 1236; AB SR, 2014, S. 1335; BBI, 2014, S. 8925 ff.; BBI, 2014, S. 9723 ff.; Medienmitteilungen VBS vom 12.11.14 (Organisationsverbot).pdf; Medienmitteilungen VBS vom 8.10.14.pdf
 - 20) Jahresstudie Sicherheit 2015
 - 21) Jahresstudie Sicherheit 2016
 - 22) AB NR, 2016, S. 301 f.
 - 23) AB NR, 2017, S. 458 ff.; BZ, 15.3.17
 - 24) AB SR, 2017, S. 557 ff.; Bericht SiK-SR vom 18.8.17; CdT, 12.9.17
 - 25) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 12.12.19
 - 26) Presse du 29.6.92; BZ, 27.10.92; NZZ, 29.10.92; JdG, 14.12.92; NQ, 20.6.92; JdG, 11.5.92; presse du 5.10.92.
 - 27) Bund, 23.2.95; 24 Heures, 24.5.95; presse du 13.6.95; TA, 31.10.95; Blick, 4.11.95.
 - 28) TA, 24.4, 14.5 et 5.9.96; NQ, 26.4, 5.6 et 9.7.96; presse des 21.8 et 6.9.96; JdG, 26.8.96.
 - 29) 24 Heures, 24.9.96; presse du 2.10.96.; BO CN, 1996, p. 1707 ss.
 - 30) JdG, 18.10.96; presse du 31.10.96; Presse des 10.12 et 12.12.96.
 - 31) Presse des 2.5, 23.5, 14.6, 18.6 et 19.6.97.
 - 32) BO CN, 1997, p. 1443 ss.
 - 33) 24 Heures, 3.2.98; NZZ, 6.4.98; AZ, 6.7.98; NLZ, 15.9.98.; FF, 1998, I, p. 149
 - 34) 24 Heures, 2.12.98; Lib., 28.12.98.
 - 35) NZZ, 20.1.99.
 - 36) 24h, 25.3.99.; BO CN, 1999, p. 200 s.
 - 37) BO CE, 1999, p. 292 ss.; BO CN, 1999, p. 703 ss.; FF, 1999, p. 2752 ss.; FF, 1999, p. 2861
 - 38) FF, 1999, p. 2743 ss.; Presse du 25 au 27.2.99, du 2.3 et du 6.3.99; NZZ, 3.3 et 5.3.99.
 - 39) BO CE, 1999, p. 603 ss.; BO CN, 1999, p. 1549 ss.; FF, 1999, p. 6485 ss.; FF, 1999, p. 7010
 - 40) BO CN, 1999, p. 1307 ss.; BO CN, 1999, p. 1325; BO CN, 1999, p. 1379 ss.; NZZ, 26.6.99; LT, 12.11.99.
 - 41) TG, 22.3.00; Lib., 16.8.00; LT, 19.1.00.
 - 42) BaZ, 2.11.00.
 - 43) BO CN, 2000, p. 1144 ss.; BO CN, 2000, p. 1603 ss.; TG, 18.2.00.
 - 44) TG, 17.10.01.
 - 45) Communiqué de presse du CF du 6.11.02.; Lib., 7.11.02.
 - 46) BO CE, 2003, p. 499 ss.; BO CN, 2003, p. 774 ss.; Communiqué de presse du DDPS du 7.3.03.; FF, 2003, p. 3232 ss.; Lib. 4.6.03.
 - 47) Presse du 14.10.2003.
 - 48) Communiqué de presse du DDPS, 26.1.04.
 - 49) LT, 6.7.04.
 - 50) NZZ, 17.2.05
 - 51) BO CN, 2005, Annexes IV, p. 282 s.; Bund et LT, 9.11.05.
 - 52) BO CN, 2006, p. 663 ss.
 - 53) Communiqué de presse du DDPS, 25.8.06.
 - 54) 24h, 20.4.07.
 - 55) TA, 21.11.07.
 - 56) Medienmitteilung VBS vom 15.1.14..pdf
 - 57) Medienmitteilung Führungsstab der Armee vom 10.1.14..pdf; Medienmitteilung Führungsstab der Armee vom 26.1.14..pdf
 - 58) Medienmitteilung Präsidialdepartement Kanton Basel-Stadt vom 6.12.14.pdf
 - 59) DMF (1991): Rapport final de l'enquête administrative portant sur les relations entre l'organisation P-26 et des organisations analogues à l'étranger.; Délib. Ass. féd., 1991, I, p. 19; TA, 25.1.91; presse du 14.8. et 20.9.91; L'Hebdo, 26.9.91.
 - 60) NZZ, 20.10.93.
 - 61) 24 Heures et TA, 10.1.94; presse des 12.1, 23.3, 10.5, 22.6 et 19.9.94; NZZ et LZ, 17.1.94; Bund, 22.4 et 15.6.94; NQ, 28.4 et 30.9.94; NZZ, 26.5.94; BaZ, 29.10.94; TA, 26.11.94
 - 62) BO CN, 1996, p. 1443 ss.
 - 63) TA, 8.2 et 22.5.97; NQ, 24.3 et 22.5.97; presse du 4.9.97.
 - 64) 24 Heures, 29.8.98.
 - 65) LT, 1.12.98.; Rapport de la Commission d'étude pour les questions stratégiques, Berne, 26 février 1998.
 - 66) LT, 20.8.01; 24h, 24.10.01.

- 67) Presse du 14.5.02.
- 68) AB NR, 2011, S. 2161 ff.; BBl, 2011, S. 5905 ff.
- 69) AB NR, 2012, S. 182 ff. und 555; AB SR, 2012, S. 143 und 271; BBl, 2012, S. 3541 ff. und 5383 ff.
- 70) BBl, 2013, S. 6663 ff., 6679 ff.; AB SR, 2013, S. 1035 ff.
- 71) AB NR, 2014, S. 310 ff.; AB NR, 2014, S. 571; AB SR, 2014, S. 377; BBl, 2014, S. 2879 ff.
- 72) Medienmitteilung VBS vom 19.11.14.pdf
- 73) Aktionsplan Cyberdefence
- 74) FF, 2000, p. 5068 ss.
- 75) BO CN, 2001, p. 169 s.
- 76) BO CN, 2006, p. 955 s.; BO CN, 2006, p. 958 s.
- 77) FF, 2006, p. 5323 ss.; Lib., 27.06.06
- 78) TA, 31.5.07.
- 79) FF, 2007, p. 6823 s.
- 80) BO CN, 2007, p. 2080 et BO CN, 2007, Annexe IV, p. 161 s.
- 81) Lib., 15.11.07.
- 82) Communiqué de presse du DFE, 18.2.08.
- 83) FF, 2008, p. 6869 ss.
- 84) FF, 2010, p. 129 ss.
- 85) FF, 2010, p. 129 s.; DDPS, Informations (discours), 27.8.09; Bund, 28.1.09; SGT 23.2 et 3.4.09; NZZ, 4.5, 3.7, 20.8, 28.11 et 17.12.09.
- 86) NZZ, 24.3.10; TA, 17.7.10; DDPS, Communiqué de presse, 20.9.10 (munitions de poche).
- 87) BO CE, 2002, p. 282 ss.; BO CE, 2002, p. 288 ss.; BO CE, 2002, p. 856; BO CE, 2002, p. 939; BO CN, 2002, p. 1403 ss.; BO CN, 2002, p. 1410 ss.; BO CN, 2002, p. 1543 s.; BO CN, 2002, p. 1706; FF, 2002, p. 6066 ss.; Presse du 23.11.02.
- 88) Medienmitteilung VBS vom 20.3.14.pdf
- 89) Jahresbericht Steueraussschuss NCS 2013.pdf; Medienmitteilung VBS vom 30.4.14.pdf
- 90) Medienmitteilung VBS vom 21.11.14.pdf; Medienmitteilung VBS vom 28.10.14.pdf